



République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-11-006

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE.

Nombre de Conseillers Communautaires		
En exercice	Présents	Votants
25	15	20

L'an deux mille vingt cinq, le 26 novembre à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni à la salle du Marché Couvert en séance Ordinaire sous la présidence de M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

Etaient présents :

Mme Carine QUILICI, Mme Sandrine REYMOND, M. Alain SANCHEZ, Mme Marie-José SAVOLDELLI, M. Serge THIVOLLE, Mme Marie BAILLARD, M. Marcel CHAUD, M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, M. Camille FAURE, M. Martin FAURE, M. Michel FRISON, M. Gilles PIERRE, M. Didier PLUQUET, M. Jacques PONS, M. Michel MOYNIER.

Etaient excusés et représentés :

Mme Alice PRUD'HOMME à Mme Carine QUILICI, M. Serge GIORDANO à M. Martin FAURE, Mme Florence TORRENT à Mme Marie-José SAVOLDELLI, Mme Dominique BARNEOUD à M. Serge THIVOLLE, Mme Marie-Noëlle DISDIER à M. Alain SANCHEZ.

Etait excusée :

Mme Gaëlle MOREAU.

Etaient absents :

M. François ROTH, M. Rémi MOUGIN, M. Jean-Pierre HERMITTE, Mme Céline VIESSANT.

Secrétaire de séance : Madame Carine QUILICI

DEL2025-11-006 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Rapporteur : Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

- Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
- Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;
- Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite Loi « ALUR ») ;
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
- Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Vu la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 dite « LE MEUR » ;
- Vu les ordonnances n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu les statuts de la communauté de communes du Pays des Ecrins ;
- Vu la délibération n°14 du 28 septembre 2001 portant délimitation du périmètre du SCoT de la Communauté de communes du canton de l'Argentière-La Bessée ;
- Vu l'arrêté Préfectoral du 28 août 2002 portant délimitation du périmètre du SCoT de l'aire du Canton de l'Argentière-La Bessée ;
- Vu la délibération n°19 du 7 juillet 2003, prescrivant l'élaboration du SCoT de la communauté de communes du Pays des Ecrins et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération n°5 du 18 novembre 2005 tirant le bilan de la concertation ;
- Vu la délibération n°11 du 3 février 2006 définissant les objectifs du SCoT ;
- Vu la délibération n°10 du 24 mars 2006 actant du débat sur les orientations du PADD du SCoT ;
- Vu la délibération n°13 du 16 juin 2006 actant le bilan de la 2^{ème} phase de concertation du SCoT ;
- Vu la délibération n°18 du 28 septembre 2006 arrêtant le projet de SCoT ;
- Vu la délibération n°18 du 13 septembre 2007 renonçant à l'approbation du SCoT au regard notamment des avis défavorables des Personnes Publiques Associées et du

commissaire enquêteur ;

- Vu la délibération n°15 du 5 novembre 2009 actant de la reprise de l'élaboration du SCoT ;
- Vu la délibération n°11 du 17 décembre 2010 actant d'un second débat du PADD suite à la reprise de l'élaboration du SCoT ;
- Vu la délibération n°10 du 28 septembre 2017 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération n°14 du 21 décembre 2017 actant d'un troisième débat de PADD ;
- Vu la délibération n°12 du 31 janvier 2019 actant d'un 4^{ème} débat de PADD ;
- Vu la délibération n°1 du 5 septembre 2019 actant du bilan de la concertation et d'un second arrêt de SCoT ;
- Vu la délibération n°10 du 28 novembre 2019 prenant acte de la décision de surseoir à la procédure du SCoT ;
- Vu la délibération n°6 du 24 novembre 2022 abrogeant la procédure passée et prescrivant une nouvelle procédure d'élaboration du SCoT ;
- Vu la délibération n° 15 du 30 mai 2024 actant du premier débat organisé en conseil communautaire sur les orientations du projet d'aménagement stratégique du SCoT ;
- Vu la délibération n° DEL2025-06-009 du 26 juin 2025 actant un second débat organisé en conseil communautaire sur les orientations du projet d'aménagement stratégique du SCoT ;
- Vu la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions déterminées par la communauté de communes par délibération n°6 du 24 novembre 2022, qui a donné lieu au bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientations et d'objectifs, et les annexes ;
- Vu la convocation adressée aux conseillers communautaires et les documents qui y étaient annexés (bilan de la concertation préalable, projet de SCOT).

En préambule, le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins est composée de 8 communes et présente un territoire rural et montagnard. Cet établissement de coopération intercommunale est compétent en matière d'aménagement du territoire et est à ce titre chargé de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le SCOT est un document d'urbanisme visant à définir la stratégie d'aménagement et de développement d'un territoire à long terme (20 ans) et à répondre aux grandes transitions économiques, démographiques, numériques, écologiques et climatiques.

Le Président soumet à un débat du Conseil Communautaire la validation du bilan de concertation et l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Pour cela, le Président rappelle au Conseil Communautaire les éléments de contexte de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et présente les principaux éléments du bilan de concertation ainsi que les documents constitutifs du projet de SCoT soumis à l'arrêt :

ELEMENT DE CONTEXTE :

1. Sur la prescription de l'élaboration du SCOT

Le Président rappelle que par délibération n° 6 du 24 novembre 2022, le Conseil communautaire

de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a :

- Prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) dans des conditions conformes aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale ;
- Fixé les objectifs poursuivis par la procédure ;
- Déterminé les modalités de la concertation.

2. Sur les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du SCoT

Les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du SCoT ont été définis par la délibération précitée comme suit :

Stratégie de développement territorial

- Conforter le rôle de centralité de L'Argentière-La Bessée en développant les commerces, les services, les activités culturelles et sportives et en facilitant le tourisme de vallée ;
- Améliorer et développer les communes « portes du territoire » que sont La Roche-de-Rame et Saint-Martin de Queyrières ;
- Affirmer la vocation touristique des communes d'altitude de Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent ;
- Accompagner le développement des communes « villages » de Champcella, Freissinières et les Vigneaux.

Artificialisation des sols

- Maitriser l'étalement urbain et réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en lien avec la Loi Climat et Résilience ;
- Promouvoir une densité adaptée au contexte local et aux spécificités de chaque commune ;
- Favoriser et accompagner la réhabilitation des constructions existantes afin de limiter la consommation d'espace ;
- Être doté d'outils d'observation et d'analyse foncière (habitat et économie).

Habitat et démographie

- Définir les secteurs d'intervention foncières prioritaires et mettre en œuvre une politique en matière d'habitat visant à garantir l'équilibre territorial ;
- Revitaliser les centres-villes et les centres-villages ;
- Favoriser la mixité sociale et diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins de toutes et tous, dans un contexte de marché immobilier de plus en plus tendu ;
- Répondre aux besoins en logement des habitants permanents et des travailleurs saisonniers ;
- Adapter le parc de logements aux besoins et à la demande croissante des petits ménages pour répondre aux évolutions de la population (jeunes ménages et vieillissement de la population) ;
- Améliorer l'offre de logements existants en incitant la rénovation des logements dégradés et insalubres ;
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments en permettant notamment la rénovation des constructions.

Economie

- Définir une véritable stratégie de développement économique s'appuyant sur l'organisation développée à l'échelle communautaire, à savoir :
 - La filière bois en cours de structuration via des projets développés (ZA Le Villaret) ou en

cours de développement (Projet de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt) en interface avec les territoires voisins ;

- L'offre artisanale, commerciale et industrielle existante et en développement sur les secteurs du Planet, de Beauregard, des Sablonnières, au Villaret, du Pré du Faure, les Clots et la Champarie ;
- La promotion des savoir-faire locaux et la valorisation des activités artisanales et agricoles via un projet de construction de Maison de l'Artisanat et de l'Agriculture sur la commune des Vigneaux ;
- Le confortement de l'offre commerciale en lien avec le programme Petite Ville de Demain (l'Argentière-La Bessée) qui doit être prolongée dans le cadre du SCoT ;
- Le tourisme avec le positionnement 4 saisons et la consolidation de l'offre hivernale et estivale, en s'appuyant sur les marqueurs identitaires du territoire ;
- Maintenir et favoriser les zones et outils d'exploitations agricoles nécessaires à l'économie locale et à l'entretien des paysages ;
- Maintenir l'activité économique liée à l'exploitation des ressources naturelles et la production de matériaux locaux au sein des carrières existantes.
- Maintenir des unités commerciales tout au long de l'année pour assurer une vie locale.

Mobilité

- Poursuivre les démarches de réflexion et d'amélioration du réseau ;
- Mettre en œuvre un réseau de transports en commun permettant de répondre aux spécificités du territoire (faibles densités de population et forte affluence saisonnière) et de desservir les principaux sites habités et services publics ;
- Développer une planification globale et transversale de l'offre de transport intégrant les besoins de tous les publics (scolaires, touristes, travailleurs, habitants) ;
- Développer une offre multimodale articulée avec l'offre ferroviaire (entre Gap et Briançon) afin de faciliter l'accessibilité du territoire ;
- Favoriser le développement en matière de mobilités douces en :
 - Améliorant l'accès aux vallées d'altitude (vallée du Fournel, Ailefroide, Pré de Madame Carle, Dormillouse, Entre les Aygues, ...) ;
 - Assurant la poursuite du développement d'un réseau intercommunal de cheminements doux favorisant les liaisons entre les villages ;
 - Mettant en œuvre une sensibilisation sur la pratique du vélo ;
 - Développant les liaisons douces dans les hameaux ;
- Promouvoir une mobilité décarbonée pour l'accès aux domaines skiables d'altitude ;
- Conforter la gestion du stationnement, notamment en période de forte affluence touristique ;
- Permettre la réalisation de la déviation de la Roche-de-Rame ;
- Mettre en place des structures/ équipements en faveur de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (par exemple : aire de covoiturage, réseau de covoiturage et/ou d'autopartage, ...).

Services et équipements

- Permettre la rénovation et l'adaptation des équipements publics liés à l'enfance et la petite enfance ;
- Développer des équipements publics adaptables et modulables pour répondre aux fluctuations des effectifs qui dépendent de la croissance démographique, des saisons et des évolutions sociétales ;
- Améliorer les performances énergétiques des équipements publics pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- Mutualiser des services communs à l'échelle de l'intercommunalité (comme par exemple

une cuisine centrale) ;

- Soutenir l'animation de la vie sociale ;
- Soutenir les acteurs de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie ;
- Favoriser le développement des communications numériques dans tous les aménagements, travaux et constructions futurs ;
- Conforter la présence de services publics sur le territoire (accompagnement, mutualisation, numérique).

Cadre de vie et paysage

- Veiller au maintien de la qualité des paysages et des espaces de renommée nationale et internationale, notamment le Parc National des Ecrins ;
- Préserver le cadre de vie du territoire dans ses différentes composantes (paysage, architecture, agriculture, écologie...) tout en permettant un développement maîtrisé et harmonieux.

Environnement et développement durable

- Prévoir un développement urbain en adéquation avec les ressources (eau potable, canaux d'irrigation notamment) et les capacités du territoire (assainissement, défense incendie, etc...) ;
- Favoriser l'installation d'infrastructures permettant la production et la consommation d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, microcentrales électriques, turbinage, panneaux photovoltaïques, etc..) ;
- Préserver les continuités écologiques aussi bien terrestres qu'aquatiques ;
- Favoriser l'économie circulaire et permettre notamment le développement de sites de gestion, recyclage et valorisation des déchets ;
- Intégrer les risques naturels dans les projets d'aménagement et assurer la protection des biens et des personnes.

Tourisme

- Rénover et réhabiliter les lits touristiques et assurer un renouvellement suffisant notamment par des programmes neufs pour maintenir la capacité d'accueil du territoire et répondre à la demande de la clientèle en matière de qualité et diversité des hébergements ;
- Conforter l'activité touristique orientée vers les activités de pleine nature tout en la diversifiant ;
- Diversifier l'activité touristique vers des activités patrimoniales et culturelles ;
- Adapter le territoire aux nouvelles pratiques et demandes des visiteurs ;
- Prévoir un développement touristique au service des habitants permanents et de la vie locale :
 - Anticiper et éviter les conflits d'usages entre les habitants, professionnels agricoles et visiteurs,
 - Préserver l'environnement et les paysages en aménageant des secteurs adaptés à l'accueil des touristes ;
- Permettre le développement de l'ensemble du territoire en assurant des liaisons de qualité et efficaces aux sites majeurs, et ce en lien avec les territoires voisins ;
- Assurer la pérennité de l'ensemble des pôles touristiques du territoire ;
- Permettre la réalisation de projets touristiques structurants à l'échelle communautaire (UTN) ;
- Permettre la transition des stations et des grands sites touristiques (ex : Pré de Madame Carle, Ailefroide, les mines d'argent, plateaux des Essarts...) ;
- S'engager dans une démarche d'écotourisme en mettant la haute montagne, la transition

et la préservation/valorisation des ressources au cœur de la stratégie de développement.

3. Sur la concertation préalable avec le public

La délibération n° 6 du 24 novembre 2022 a également fixé les modalités de la concertation avec le public qui s'établissent comme suit :

- 1- Exposition publique permanente à l'aide de « roll-up » durant les différentes étapes de la procédure ;
- 2- Organisation de 6 ateliers thématiques ;
- 3- Organisation de trois réunions publiques ;
- 4- Création d'une page web dédiée sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ;
- 5- Création d'une adresse mail et d'une adresse postale dédiées afin de recueillir les avis et demandes de la population et des acteurs du territoire :
 - scot@cc-paysdesecrins.com
 - M. Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins - Maison du Canton – 404 Av. du Général de Gaulle – BP 2 05120 L'Argentière-La Bessée ;
- 6- Mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recueillir les avis et remarques de la population et des acteurs du territoire sur les lieux suivants :
 - Communauté de Communes du Pays des Ecrins : Maison du Canton – 404 Av. du Général de Gaulle – BP 2 05120 L'Argentière-La Bessée - jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de L'Argentière-La Bessée – 17, Avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-La Bessée – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de Puy-Saint-Vincent – Hameau des Alberts – 05290 Puy-Saint-Vincent – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de la Roche-de-Rame – Le Clos – 05310 La-Roche-de-Rame – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de Freissinières – Maison de la Vallée – 2, place de la Mairie – Le Riou – 05310 La-Roche-de-Rame – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de Champcella – Ville – 05310 Champcella – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de Saint-Martin-de-Queyrières – Le Serre – 05120 Saint-Martin-de-Queyrières – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie Les Vigneaux – 474 route de l'école – 05120 Les Vigneaux – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de Vallouise-Pelvoux – Saint Antoine – 05340 Vallouise-Pelvoux – jours et heures d'ouverture habituels.
- 7- Rédaction d'à minima 4 articles d'information insérés dans le bulletin intercommunal ou la presse.

4. Sur le débat sur les orientations du Projet d'aménagement stratégique

Les conseillers communautaires ont débattu sur les orientations du Projet d'aménagement Stratégique (PAS) le 30 mai 2024 (Délibération n° 2024-05-015 du 30 mai 2024).

Afin de prendre en considération les évolutions projetées des orientations du PAS, un second débat s'est tenu le 26 juin 2025 au sein du conseil communautaire (Délibération n° DEL2025-06-009 du 26 juin 2025).

LE BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Tout au long de l'élaboration du projet de SCoT du Pays des Ecrins, une concertation s'est tenue avec le public

Cette concertation a permis au public d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT et de formuler des observations et propositions.

Le bilan de la concertation joint en annexe de la présente délibération, permet d'établir que les modalités de la concertation fixées par la délibération n° 6 du 24 novembre 2022, ont été intégralement respectées.

L'ARRET DU PROJET DE SCOT :

Le processus de concertation a permis d'aboutir à l'établissement d'un projet de SCoT, composé des documents suivants :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Ce document, dont les orientations ont été débattues en Conseil Communautaire comme ci-avant rappelé, définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

Le PAS du SCoT du Pays des Ecrins s'articule autour des trois axes stratégiques suivants :

- Axe 1- Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée ;
- Axe 2- Une économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire ;
- Axe 3- Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité.

- Un Document d'orientations et d'objectifs (DOO)

Ce document définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

Le DOO définit également la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles structurantes.

- Des annexes

Ces annexes comprennent :

- Le diagnostic du territoire ;
- L'évaluation environnementale ;
- La justification des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientation et d'Objectifs ;
- L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

DECISION :

Considérant que la présentation du bilan de la concertation, joint à la présente délibération qui fait apparaître que :

- La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a respecté les modalités de la concertation préalable sur lesquelles elle s'était engagée par délibération n°6 du 24 novembre 2022 ;
- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec le public ;
- Cette concertation a permis au public de comprendre le processus d'élaboration du projet de SCoT et de s'approprier le contenu de ce document ;
- Les interrogations émises et les échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet et de mieux partager les projets par davantage d'explications et de justifications.

Considérant qu'aucune observation de nature à remettre en cause les orientations générales du PAS n'a été formulée pendant la concertation ;

Considérant ainsi que la concertation s'est déroulée de manière satisfaisante et que son bilan peut être considéré comme positif ;

Considérant que le projet de SCOT est prêt à être arrêté et à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux organismes qui ont

demandé à être consultés, et à l'autorité environnementale ;
Considérant que ce projet sera ensuite soumis à enquête publique,

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- *D'acter que la concertation relative au projet d'élaboration du SCOT du Pays des Ecrins s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et aux modalités définies dans la délibération n° 6 du 24 novembre 2022 ;*
- *D'arrêter et approuver le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération ;*
- *D'arrêter le projet de SCOT du Pays des Ecrins tel qu'annexé à la présente délibération ;*
- *De soumettre pour avis le projet de SCOT arrêté aux personnes et organismes visés aux articles L. 143-20 et R.143-5 du code de l'urbanisme ainsi qu'à l'autorité environnementale ;*
- *De soumettre à l'issue de la consultation des personnes publiques, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale à enquête publique ;*
- *D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

VOTE		VOIX
Pour	20	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas au vote	0	

L'Argentière-La Bessée,

Le Secrétaire de séance,

Pour copie confirme
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins

BILAN DE LA CONCERTATION

SCoT DU PAYS DES
ÉCRINS – Communauté
de Communes du Pays
des Ecrins

Maison du Canton
1 Rue du Dispensaire
05120 L'Argentière-La
Bessée

Tel : 04 92 23 11 17
www.cc-paysdesecrins.fr

Sommaire

1.	CONTEXTE.....	3
1.1.	LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS.....	3
1.2.	LE SCOT, UN ENJEU FORT POUR REFLECHIR COLLECTIVEMENT AU TERRITOIRE.....	4
2.	LES MODALITES DE CONCERTATION.....	7
2.1.	MODALITES PREVUES DANS LA DELIBERATION.....	7
3.	ORGANISATION DE LA CONCERTATION.....	9
3.1.	EXPOSITION PUBLIQUE PERMANENTE A L'AIDE DE « ROLL-UP » DURANT LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE.....	9
3.2.	ORGANISATION D'ATELIERS THEMATIQUES.....	14
3.3.	ORGANISATION DE TROIS REUNIONS PUBLIQUES.....	17
3.4.	CREATION D'UNE PAGE WEB DEDIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS.....	24
3.5.	CREATION D'UNE ADRESSE MAIL ET D'UNE ADRESSE POSTALE DEDIEES AFIN DE RECUEILLIR LES AVIS ET DEMANDES DE LA POPULATION ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE :.....	27
3.6.	MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE DE CONCERTATION DESTINE A RECUEILLIR LES AVIS ET REMARQUES DE LA POPULATION ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES LIEUX SUIVANTS :.....	29
3.7.	REDACTION D'A MINIMA 4 ARTICLES D'INFORMATION INSERES DANS LE BULLETIN INTERCOMMUNAL OU LA PRESSE.....	54

1. Contexte

1.1. Le territoire de la communauté de communes du Pays des Écrins

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Écrins se situe au nord-est du département des Hautes-Alpes (05), en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'étend sur une surface de 462 km².

Le Pays des Écrins regroupe 8 communes, soit environ 6 582 habitants en 2022 :

- ♦ L'Argentière-La Bessée,
- ♦ Saint-Martin-de-Queyrières,
- ♦ Vallouise-Pelvoux,
- ♦ Puy-Saint Vincent,
- ♦ Les Vigneaux,
- ♦ La Roche-de-Rame,
- ♦ Champcella,
- ♦ Freissinières.



Bilan de concertation

1.2. Le SCoT, un enjeu fort pour réfléchir collectivement au territoire

Le **schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un document de planification stratégique pour les 20 prochaines années qui sert de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il se concentre notamment sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique.

Ce document s'inscrit dans un cadre réglementaire défini principalement par le **Code de l'urbanisme**, en particulier les articles L141-1 à L143-44. Il répond notamment à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000, la loi Grenelle II de 2010, la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014, la Loi Climat et Résilience (2021), la loi ZAN de 2023 et la loi Littoral et Loi Montagne. En prenant en compte ces cadres législatifs, il est essentiel de :

- ◆ **Assurer la cohérence territoriale** entre les projets d'aménagement à l'échelle intercommunale et supra-communale ;
- ◆ **Encadrer le développement urbain** pour limiter l'étalement et promouvoir la densification des centres urbains ;
- ◆ **Favoriser une offre de logements diversifiée**, répondant aux besoins sociaux et respectant les quotas de logements sociaux ;
- ◆ **Promouvoir une mobilité durable**, en soutenant les transports en commun et les modes doux ;
- ◆ **Encourager un développement économique local et durable**, adapté aux spécificités du territoire ;
- ◆ **Préserver l'environnement et la biodiversité**, notamment en limitant l'artificialisation des sols ;
- ◆ **Anticiper les risques naturels et climatiques**, et prévoir des aménagements résilients ;
- ◆ **Prendre en compte les spécificités locales**, comme les zones littorales et de montagne ;
- ◆ **Fixer des objectifs de réduction progressive de l'artificialisation des sols**, afin d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Bilan de concertation

Le SCOT est composé de deux principales parties et d'annexes :

1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui remplace le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) depuis la n°2018-1021 du 23 novembre 2018, dite « Loi ELAN ». Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

2. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

3. Les Annexes, qui se composent désormais des documents suivants : le diagnostic, l'évaluation environnementale, les justifications etc.

La Communauté de Communes du Pays des Écrins a pris une première délibération le 28 septembre 2001 pour délimiter le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Écrins. Elle a été complétée par une seconde délibération engageant l'élaboration du document en date du 7 juillet 2003.

Dès lors, le document a connu plusieurs phases de réalisation :

- ◆ Un 1er projet mené en 2007 jusqu'à l'enquête publique : le document n'a jamais été approuvé.
- ◆ Une 2ème tentative de lancement par délibération en 2009 pour reprise de la procédure : le projet a été suspendu en 2010.
- ◆ Une 3ème phase d'élaboration en 2017 : le projet a été arrêté et le bilan de concertation approuvé. Les avis négatifs des personnes publiques associées ont finalement mené le conseil communautaire à surseoir la procédure du SCoT.

C'est alors le 24 novembre 2022 qu'une nouvelle délibération a été prise. Elle abroge la procédure passée et prescrit une nouvelle procédure d'élaboration du SCoT.

Entre 2022 et 2025 la Communauté de Communes du Pays des Écrins a mené les diagnostics nécessaires pour l'orientation du SCoT. Le PAS et le DOO ont été rédigés. Enfin, l'avis des Personnes Publiques Associées ont été recueilli afin de finaliser le SCoT.

De nombreux acteurs, internes ou en lien avec le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Écrins ont été concertés et ont pris part à l'élaboration du SCoT : non seulement les élus communautaires et communaux, mais aussi les habitants, les entreprises, les agriculteurs, les associations du territoire, les sociaux professionnels. Sans oublier les Personnes Publiques Associées (Région, Département,

Bilan de concertation

État, associations de protection de l'environnement agréées, etc.), les bureaux d'études recrutés, qui assurent la partie technique et enfin les techniciens de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, qui veillent au bon déroulement du dossier.

Tous ces acteurs, après nombreuses réunions et débats, ont recherché ensemble le meilleur compromis afin de construire un **projet de territoire cohérent et équilibré**.

2. Les modalités de concertation

2.1. Modalités prévues dans la délibération

Les modalités de la concertation ont été fixées par la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022.

Conformément aux prescriptions du code de l'urbanisme, la concertation du public a été ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du nouveau projet de SCOT et a associé le plus largement possible les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation sont définies comme suit :

- ◆ Exposition publique permanente à l'aide de « roll-up » durant les différentes étapes de la procédure ;
- ◆ Organisation de 6 ateliers thématiques ;
- ◆ Organisation de trois réunions publiques ;
- ◆ Création d'une page web dédiée sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays des Écrins ;
- ◆ Création d'une adresse mail et d'une adresse postale dédiées afin de recueillir les avis et demandes de la population et des acteurs du territoire :
 - scot@cc-paysdesecrins.com
 - M. Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins – Maison du Canton – 404 Av. du Général de Gaulle – BP 2 05120 L'Argentière-la-Bessée
- ◆ Mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recueillir les avis et remarques de la population et des acteurs du territoire sur les lieux suivants :
 - Communauté de Communes du Pays des Écrins : Maison du Canton – 404 Av. du Général de Gaulle – BP 2 05120 L'Argentière-la-Bessée – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de L'Argentière-la-Bessée – 17 Avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-la-Bessée – jours et heures d'ouverture habituels ;
 - Mairie de Puy-Saint-Vincent – Hameau des Alberts – 05290 Puy-Saint-Vincent – jours et heures d'ouverture habituels ;

Bilan de concertation

- Mairie de la Roche-de-Rame – Le Clos – 05310 La-Roche-de-Rame – jours et heures d’ouverture habituels ;
 - Mairie de Freissinières – Maison de la Vallée – 2 place de la Mairie – Le Riou – 05310 La Roche-de-Rame – jours et heures d’ouverture habituels ;
 - Mairie de Champcella – Ville – 05310 Champcella – jours et heures d’ouverture habituels ;
 - Mairie de Saint-Martin-de-Queyrières – Le Serre – 05120 Saint-Martin-de-Queyrières – jours et heures d’ouverture habituels ;
 - Mairie Les Vigneaux – 474 route de l’école – 05120 Les Vigneaux – jours et heures d’ouverture habituels ;
 - Mairie de Vallouise-Pelvoux – Saint Antoine – 05340 Vallouise-Pelvoux – jours et heures d’ouverture habituels.
- ♦ Rédaction d’à minima 4 articles d’information insérés dans le bulletin intercommunal ou la presse.

3. Organisation de la concertation

3.1. Exposition publique permanente à l'aide de « roll-up » durant les différentes étapes de la procédure

L'élaboration du SCoT a fait l'objet d'une exposition publique permanente. Ainsi, des roll-up ont été exposés afin d'informer les habitants de la Communauté de Communes du Pays des Écrins sur les différentes étapes de la procédure d'élaboration du SCoT.

◆ Affichage des roll-up à Champcella



◆ Affichage des roll-up à la CCPE

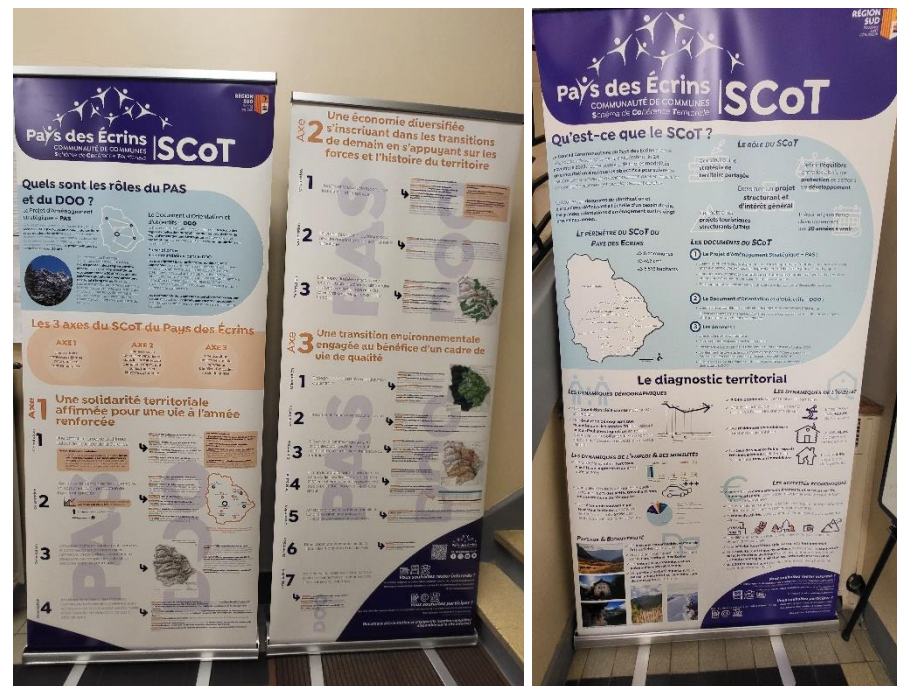


Bilan de concertation

- ◆ Affichage des roll-up à la Roche-de-Rame



- ◆ Affichage des roll-up à l'Argentière-La Bessée



Bilan de concertation

- ◆ Affichage des roll-up aux Vigneaux



- ◆ Affichage des roll-up à Saint-Martin-de-Queyrières



Bilan de concertation

◆ Affichage des roll-up à Vallouise-Pelvoux



◆ Affichage des roll-up à Puy-Saint-Vincent

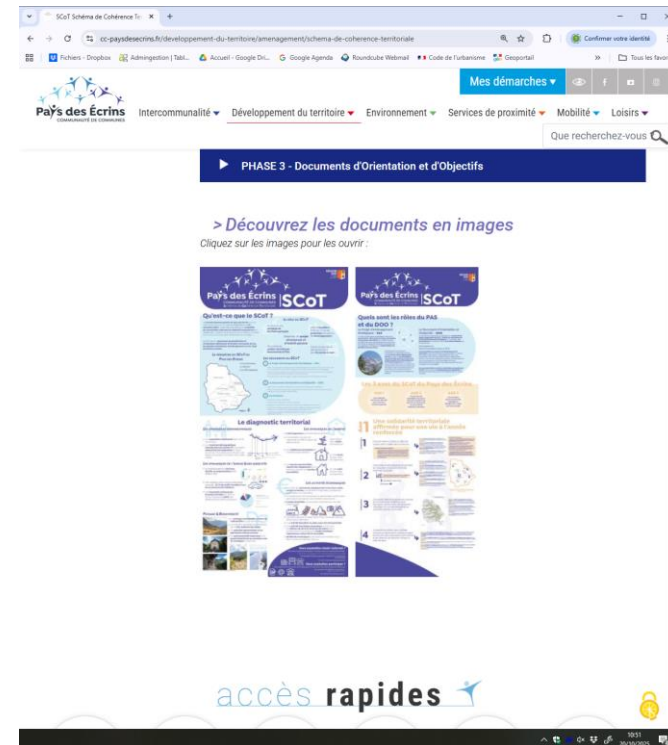


Bilan de concertation

- ◆ Affichage des roll-up à Freissinières



- ◆ Roll-up consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Écrins



Cette exposition a permis de présenter, de manière pédagogique, les éléments de diagnostic, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientation et d'Objectifs et sa traduction dans les pièces opposables. Elle s'adressait notamment aux personnes qui ne pouvaient pas se rendre aux différentes réunions publiques durant lesquelles ces éléments avaient été présentés (habitants, résidences secondaires, etc.).

Bilan de concertation

3.2. Organisation d'ateliers thématiques

Des ateliers participatifs ont été organisés durant l'élaboration du SCoT, autour de plusieurs thèmes. Ces ateliers se sont déroulés en deux temps : un premier temps de réflexion durant lequel les participants ont défini des besoins en fonction des thèmes abordés et un second temps de cartographie durant lequel les participants ont spatialisé ces éléments et échangé.

Ces différents ateliers ont permis de dégager collectivement certaines problématiques du territoire, des pistes d'actions et d'orientations pour les années à venir afin d'agréer la rédaction des différents documents du SCoT.

Comme évoqué précédemment, ces ateliers ont permis d'aborder différentes thématiques :

- ♦ **L'Agriculture** : le 16 janvier 2023 au Foyer Culturel de l'Argentières-La Bessée. 22 personnes ont participé à la réunion.
- ♦ **L'habitat** : le 18 janvier 2023 au Foyer Culturel de l'Argentières-La Bessée. 15 personnes ont participé à la réunion.
- ♦ **La démographie** : le 18 janvier 2023 au Foyer Culturel de l'Argentières-La Bessée. 15 personnes ont participé à la réunion.
- ♦ **La transition écologique** : le 18 janvier 2023 au Foyer Culturel de l'Argentières-La Bessée. 32 personnes ont participé à la réunion.
- ♦ **Le tourisme** : le 2 février 2023 dans la salle du marché couvert de l'Argentières-La Bessée. 16 personnes ont participé à la réunion.
- ♦ **La mobilité** : le 2 février 2023 dans la salle du marché couvert de l'Argentières-La Bessée. 16 personnes ont participé à la réunion.

Les différents supports de présentation et les comptes rendus des différentes réunions sont consultables sur le site internet de l'intercommunalité, sur la page dédiée au SCoT, sur le lien suivant :

<https://www.cc-paysdesecrins.fr/developpement-du-territoire/amenagement/schema-de-coherence-territoriale>

Bilan de concertation



*Photos réalisées lors de l'atelier agricole
Source : CCPE*

Bilan de concertation



*Photos réalisées lors de l'atelier habitat
Source : CCPE*

Bilan de concertation

3.3. Organisation de trois réunions publiques

Trois réunions publiques ont été réalisées :

- ♦ **Réunion publique n°1** : le 16 janvier 2023 dans la salle de L'Isle-de-Prelles à Saint-Martin-de-Queyrières. L'objectif de cette réunion était de présenter le diagnostic synthétique du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Écrins notamment les enjeux du territoire sur différentes thématiques (économie, habitat, écologie, etc.). Le compte rendu et le support de présentation de cette première réunion publique sont disponibles sur les liens suivants :
- **Support de présentation** : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgicfindmkaj/https://www.cc-paysdesecrins.fr/images/2_Developpement_territoire/Amenagement/16_01_2023_R%C3%A9union_publique_n1_SCoT_CCPE.pdf
- **Compte rendu** : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgicfindmkaj/https://www.cc-paysdesecrins.fr/images/2_Developpement_territoire/Amenagement/SCOT_CR_R%C3%A9union_Publique_1.pdf

Bilan de concertation



Publications Facebook sur les pages de la Communauté de Communes du Pays des Écrins et de la commune de La Roche-de-Rame

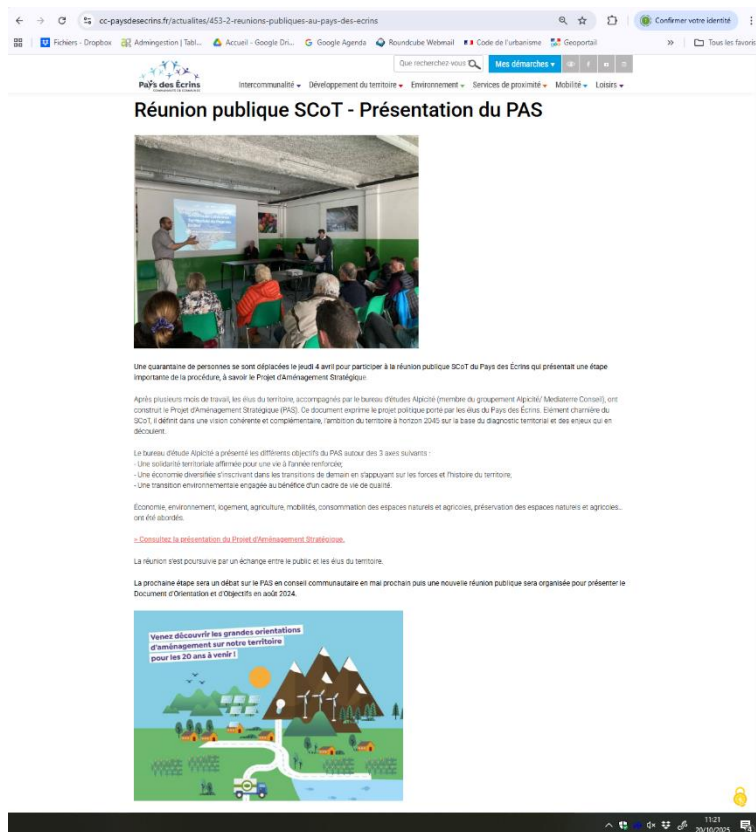
Bilan de concertation



*Photos réalisées lors de la réunion publique n°1
Source : CCPE*

Bilan de concertation

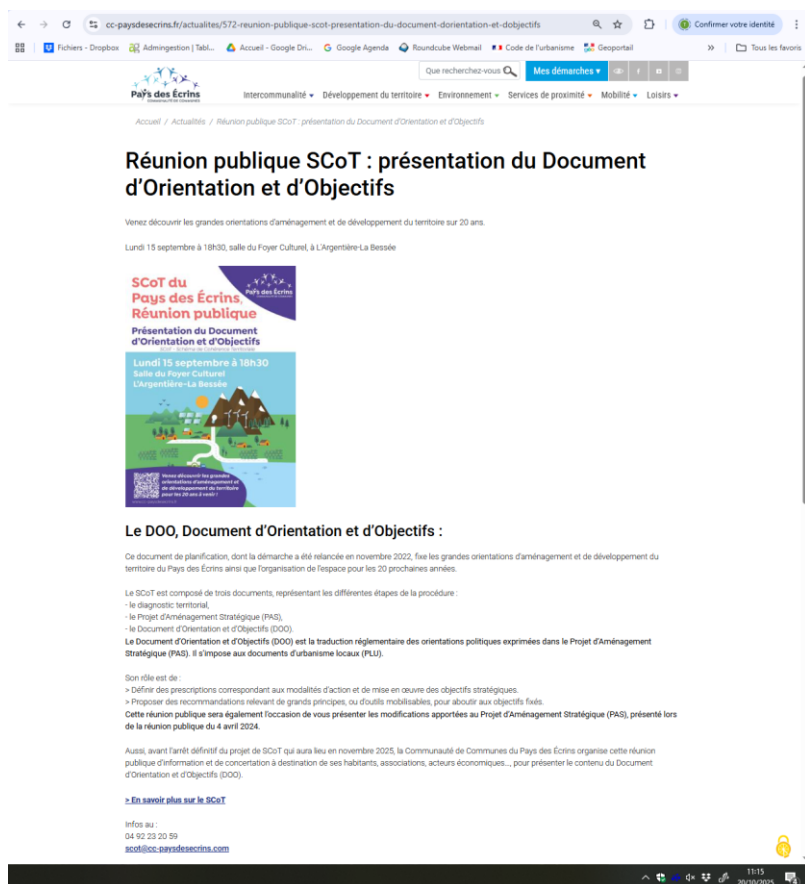
- ◆ **Réunion publique n°2** : le 4 avril 2024 dans la salle du marché couvert à L'Argentière-La Bessée. Cette seconde réunion portait sur la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.



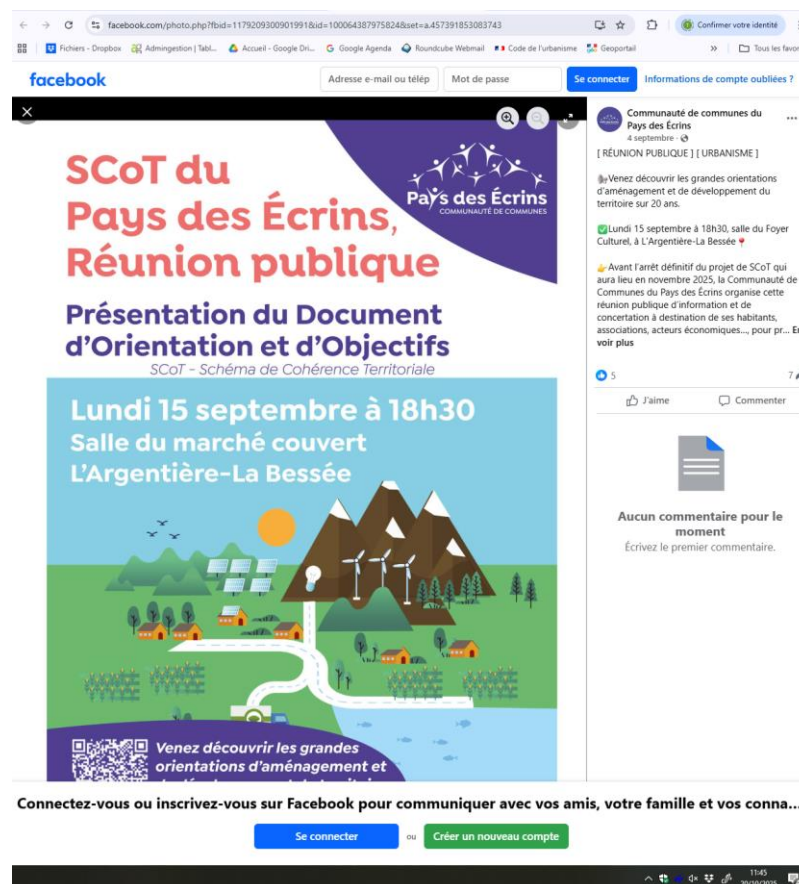
Extrait de la page internet des actualités de la CCPE

Bilan de concertation

- ◆ **Réunion publique n°3** : le 15 septembre 2025 au Foyer Culturel de l'Argentière-La Bessée. Cette dernière réunion a permis de présenter le DOO.

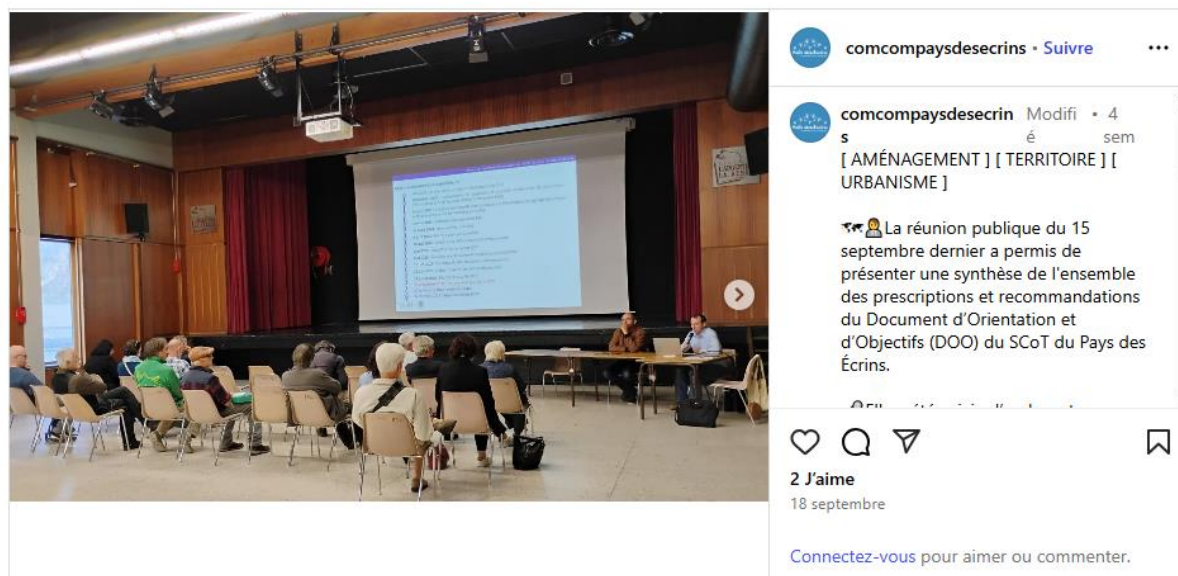


Extrait de la page internet des actualités de la CCPE



Publication Facebook sur la page de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Bilan de concertation



Publication Facebook sur la page de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Afin d'avoir un maximum d'habitants présents lors de ces réunions, la CCPE et les communes qui la composent ont pris **soin de diffuser l'information à travers différents supports de communication** notamment par le biais de publications sur les différentes pages Facebook (voir ci-dessus), d'article dans des bulletins municipaux ou encore un communiqué de presse de la CCPE.

Bilan de concertation

Le Schéma de Cohérence Territoriale : Le SCoT
« Le Scot est l'outil qui dessine l'avenir de notre territoire »

C'est un document d'urbanisme prospectif qui vise à répondre aux besoins à venir de la population. Il répond à une question fondamentale : à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ?

C'est un document de planification de l'aménagement du territoire, il définit les grands équilibres et spatialisé les espaces agricoles et naturels à valoriser et les sites urbains à développer pour accueillir habitants et emplois.

Une fois approuvé, le SCoT devient LE document de référence à l'échelle intercommunale. Il s'impose à l'ensemble des politiques sectorielles des structures intercommunales de son périmètre :

- Les Schémas de secteur,
- Les Programmes locaux de l'habitat (PLH),
- Les Plans de déplacements urbains (PDU),
- Les Plans locaux d'urbanisme (PLU),
- Les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV),
- Les Cartes communales,

Les Schémas de développement commercial (SDC) lorsqu'ils existent

Le SCoT doit assurer la cohérence des politiques publiques de développement : habitat, équipement économique et commercial, transports et déplacements, infrastructures.

Dans tous ces domaines, il fixe les objectifs et des prescriptions.

Ce schéma impose aussi une garantie d'équilibre entre le développement futur et la protection de l'environnement. Il délimite notamment la consommation d'espaces naturels et agricoles, et préserve les milieux aquatiques. Ses orientations doivent être justifiées et démontrer que leur impact sur l'environnement est limité ou positif.

Les modalités de concertation avec les habitants :

À chaque étape de la construction du SCoT, habitants, associations locales et personnes concernées seront associés. À ce jour, **une adresse mail dédiée a été créée afin de recueillir les avis et demandes de la population et des acteurs du territoire :**

scot@cc-paysdesecrins.com

Un registre de concertation est également disponible dans chacune des mairies du Pays des Écrins, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes (Maison du Canton, 404 Av. du Général de Gaulle, 05120 L'Argentière-La Bessée) pour recueillir les avis et remarques de la population.

Des réunions publiques, des ateliers thématiques et une exposition seront organisés.

La première réunion publique de restitution du diagnostic territorial est prévue le **lundi 16 janvier 2023 à 18h** à la salle Augustin Daurelle, l'Isle de Pnelles à Saint-Martin-de-Queyrières.

La neige est bien là cette année. Ni trop tôt ni trop tard, et en abondance pour ce début décembre. Il n'est pourtant pas exceptionnel de découvrir un manteau neigeux à la Toussaint, qui, souvent, ne tient pas longtemps... savez-vous que...

IL ÉTAIT UNE FOIS AUX VIGNEAUX...

En 1973, la première chute de l'hiver a surpris tout le monde en ce début septembre. Dans le vallon d'Entraigues, les troupeaux de brebis étaient encore en alpage et ne trouvaient plus d'herbe à brouter... dont celui de Marcel Flandin.

Une cinquantaine de bêtes se sont ainsi retrouvées piégées aux environs de 2000m sur l'alpage de la face nord de l'Aiglier, au lieu-dit Le Bus. La descente de cet alpage, entrecoupée de nombreuses barres rocheuses, ne peut s'effectuer que par un sentier étroit qui enjambe des torrents et des éboulis. L'épaisseur de neige l'effaçait en grande partie.

Alertée par Marcel, une équipe de jeunes montagnards des Vigneaux, Gérard Estienne et Gilles Pierre âgés tout deux de 25ans, ainsi que Médée du Villard de Vallouise âgée de 53ans furent héliportées à proximité des bêtes pour les guider et les obliger à descendre. Une brebis ayant agnelé dans la nuit, il suffit de prendre l'agneau dans les bras pour sa mère ainsi que le reste du troupeau suivent.

Connaissant bien l'itinéraire, Médée fit la trace de descente à flanc de montagne. Poursuivant ainsi le troupeau, Médée en file indienne jusqu'à En-

Extrait du bulletin municipal n°5 de décembre 2022 de la commune Les Vigneaux

Menu CP Réunion publique... x + Créer

Essayer PDF Spaces Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager

Communauté de Communes du Pays des Écrins

Communiqué de presse 02/09/2025

SCoT du Pays des Écrins. Réunion publique

Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs

Lundi 15 septembre à 18h30
Salle du Foyer Culturel
L'Argentière-La Bessée

SCoT du Pays des Écrins
Réunion publique
Lundi 15 septembre

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Écrins avance avec la finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) !
Venez découvrir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire sur 20 ans.
Lundi 15 septembre à 18h30, salle du Foyer Culturel, à L'Argentière-La Bessée.

Le DOO, Document d'Orientation et d'Objectifs :
Ce document de planification, dont la démarche a été relancée en novembre 2022, fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire du Pays des Écrins ainsi que l'organisation de l'espace pour les 20 prochaines années.

Le SCoT est composé de trois documents, représentant les différentes étapes de la procédure :

- le diagnostic territorial,
- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire des orientations politiques exprimées dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU).

Son rôle est de :

- > Définir des prescriptions correspondant aux modalités d'action et de mise en œuvre des objectifs stratégiques.
- > Proposer des recommandations relevant de grands principes, ou d'outils mobilisables, pour aboutir aux objectifs fixés.

Cette réunion publique sera également l'occasion de vous présenter les modifications apportées au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), présenté lors de la réunion publique du 4 avril 2024.

Aussi, avant l'arrêt définitif du projet de SCoT qui aura lieu en novembre 2025, la Communauté de Communes du Pays des Écrins organise cette réunion publique d'information et de concertation à destination de ses habitants, associations, acteurs économiques... pour présenter le contenu du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

> En savoir plus sur le SCoT
Infos au : 04 92 23 20 59 / scot@cc-paysdesecrins.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS - Service communication -
contact : SANDY PROVENCE, chargée de communication
communication@cc-paysdesecrins.com - 04 92 23 20 59

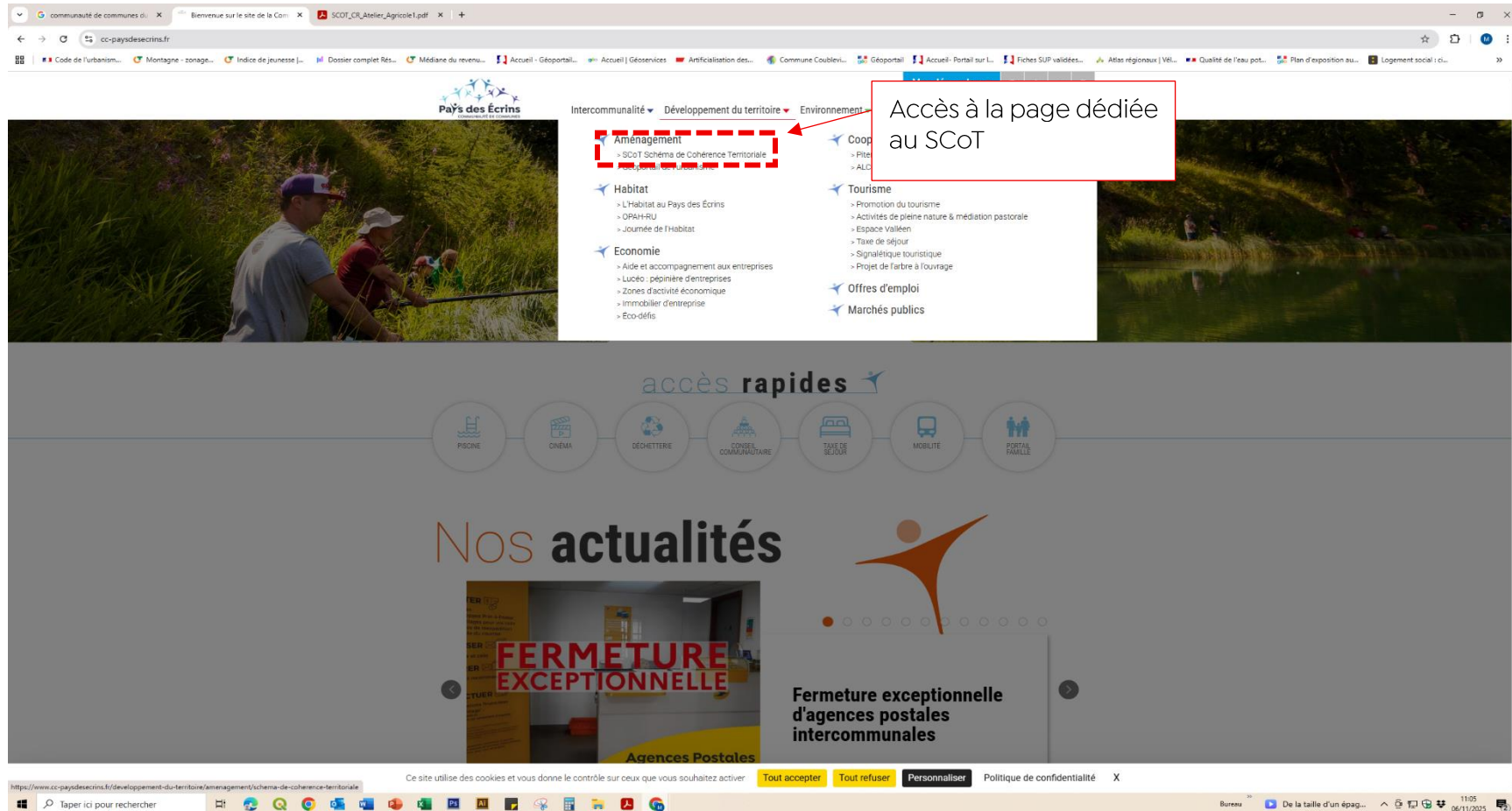
Extrait du communiqué de presse de la CCPE du 2 septembre 20025 informant de la tenue de la réunion publique n°2

Ces réunions publiques ont permis aux habitants des différentes communes qui composent la CCPE d'être informés du cadre réglementaire qui contraint l'élaboration du SCoT.

Bilan de concertation

3.4. Création d'une page web dédiée sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Écrins possède une page web dédiée à l'élaboration du SCoT.



Extrait du site internet de la CCPE avec l'accès à la page web dédiée au SCoT

Bilan de concertation

The screenshot shows the website of the Pays des Écrins Communauté de Communes. The main navigation bar includes links for Intercommunalité, Développement du territoire, Environnement, Services de proximité, Mobilité, and Loisirs. The 'Aménagement' section is highlighted, featuring three cards: 'Géoportail de l'urbanisme', 'Système d'Information Géographique devient Géomas', and 'Schéma de Cohérence Territoriale'. The third card is enclosed in a red dashed box, and a red arrow points from a text box to it. The text box contains the text: 'Accès à la page dédiée au SCoT'. At the bottom of the page, there is a section for 'accès rapides' and a cookie consent banner.

Extrait du site internet de la CCPE avec l'accès à la page web dédiée au SCoT

Bilan de concertation

communauté de communes du ... SCOT Schéma de Cohérence Territoriale ... SCOT_CR_Atelier_Agricole1.pdf

cc-paysdesecrins.fr/developpement-du-territoire/amenagement/schema-de-coherence-territoriale

Que recherchez-vous ? Mes démarches

Intercommunalité Développement du territoire Environnement Services de proximité Mobilité Loisirs

Accueil / Développement du territoire / Aménagement / SCOT Schéma de Cohérence Territoriale

Schéma de Cohérence Territoriale

Contact

Marie HANASTASIOU
Chargée de mission Aménagement
> Communauté de Communes du Pays des Écrins
04 92 23 20 59
m.hanastasiou@cc-paysdesecrins.com
scot@cc-paysdesecrins.com



Le DDO, Document d'Orientation et d'Objectifs :

Ce document de planification, dont la démarche a été relancée en novembre 2022, fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire du Pays des Écrins ainsi que l'organisation de l'espace pour les 20 prochaines années.

Le SCOT est composé de trois documents, représentant les différentes étapes de la procédure :

- le diagnostic territorial,
- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire des orientations politiques exprimées dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU).

Son rôle est de :

- > Définir des prescriptions correspondant aux modalités d'action et de mise en œuvre des objectifs stratégiques.
- > Proposer des recommandations relevant de grands principes, ou d'outils mobilisables, pour aboutir aux objectifs fixés.

Cette réunion publique a été également l'occasion de présenter les modifications apportées au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), présenté lors de la réunion publique du 4 avril 2024.

Enfin, avant l'arrêt définitif du projet de SCOT qui aura lieu en novembre 2025, la Communauté de Communes du Pays des Écrins consulte les habitants sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter Tout refuser Personnaliser Politique de confidentialité

Bureau 9°C Ciel couvert 11:07 06/11/2025

Extrait de la page web dédiée au SCOT sur le site internet de la CCPE

Bilan de concertation

Cette page web sur le site internet de la CCPE spécialement dédiée au SCoT a permis d'expliquer le rôle du SCoT et son contenu. Celle-ci regroupe ainsi différents documents en lien avec l'élaboration du SCoT : compte-rendu de réunions, diffusion des documents constitutifs du SCoT (PAS et DOO).

3.5. Création d'une adresse mail et d'une adresse postale dédiées afin de recueillir les avis et demandes de la population et des acteurs du territoire

La Communauté de Communes du Pays des Écrins a pris la décision de créer une adresse mail et une adresse postale spécialement dédiée au SCoT afin de recueillir les avis et les demandes de la population et des acteurs du territoire.

Bilan de concertation

www.cc-paysdesecrins.fr/developpement-du-territoire/amenagement/schema-de-coherence-territoriale

Que recherchez-vous ?

Mes démarches ▼

Intercommunalité ▼ Développement du territoire ▼ Environnement ▼ Services de proximité ▼ Mobilité ▼ Loisirs ▼

Accueil / Développement du territoire / Aménagement / SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

Schéma de Cohérence Territoriale

Contact ▼

Marie HANASTASIOU
Chargée de mission Aménagement
> Communauté de Communes du
Pays des Ecrins
04 92 23 20 59
[m.hanastasiou@cc-
paysdesecrins.com](mailto:m.hanastasiou@cc-paysdesecrins.com)
scot@cc-paysdesecrins.com



Extrait de la page web dédiée au SCoT qui précise l'adresse mail qui concerne le SCoT

L'adresse postale dédiée au SCoT est :

M. Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
Maison du canton
404 AV. du Général de Gaulle
BP2 05120 L'Argentière-la-Bessée.

Bilan de concertation

3.6. Mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recueillir les avis et remarques de la population et des acteurs du territoire

Des registres de recueil des doléances ont été mis à disposition au siège de la Communauté de Communes du Pays des Écrins ainsi que dans chaque mairie des communes membres de l'intercommunalité durant toute l'élaboration du SCoT. Le registre a été clos le 27 novembre 2025 par Monsieur Cyrille DRUJON d'ASTROS, président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Ce registre a recueilli, au 27 novembre 2025, 3 contributions venant des habitants de l'intercommunalité impactés par le document (toutes les remarques ont été comptabilisées dans ce décompte, y compris celles déposées à plusieurs reprises par la même personne). Il s'agit du total des éléments reçus, qu'ils aient été transmis par courriels, par courriers, ou inscrits directement aux registres.

Les observations ont permis à la Communauté de Communes de prendre connaissance des attentes des pétitionnaires et d'ajuster le projet d'élaboration du SCoT au regard des observations formulées.

Bilan de concertation

- ◆ **Communauté de Communes du Pays des Écrins** : Maison du Canton – 404 Av. du Général de Gaulle – BP 2 05120 L'Argentière-la-Bessée aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la CCPE



ATTESTATION

Je soussigné, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCOT du Pays des Écrins a été ouvert et mis à disposition à la Communauté de Communes aux heures et jours d'ouverture de la Communauté de Communes.

Ce registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCOT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27/11/2025.

Fait à L'Argentière-La Bessée
Le 31 octobre 2025

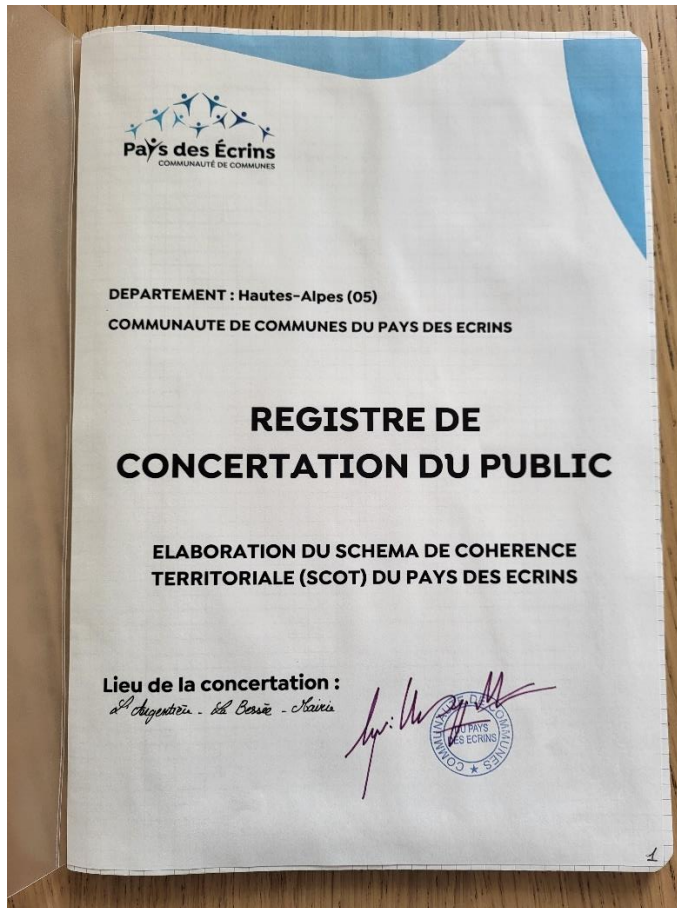
Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président de la Communauté
de Communes du Pays des
Écrins

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cyrille Drujon d'Astros', is written over the printed name.

Certificat de mise à disposition du registre à la CCPE

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie de L'Argentière-la-Bessée** : 17 Avenue Charles de Gaulle – 05120 L'Argentière-la-Bessée aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune de L'Argentière-La Bessée.



ATTESTATION

Je soussigné, Alain SANCHEZ, maire de L'Argentière-La Bessée, certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins a été ouvert et mis à disposition en Mairie aux heures et jours d'ouverture de la commune. Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCoT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27/11/2025

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à L'Argentière-La Bessée
Le 31 octobre 2025

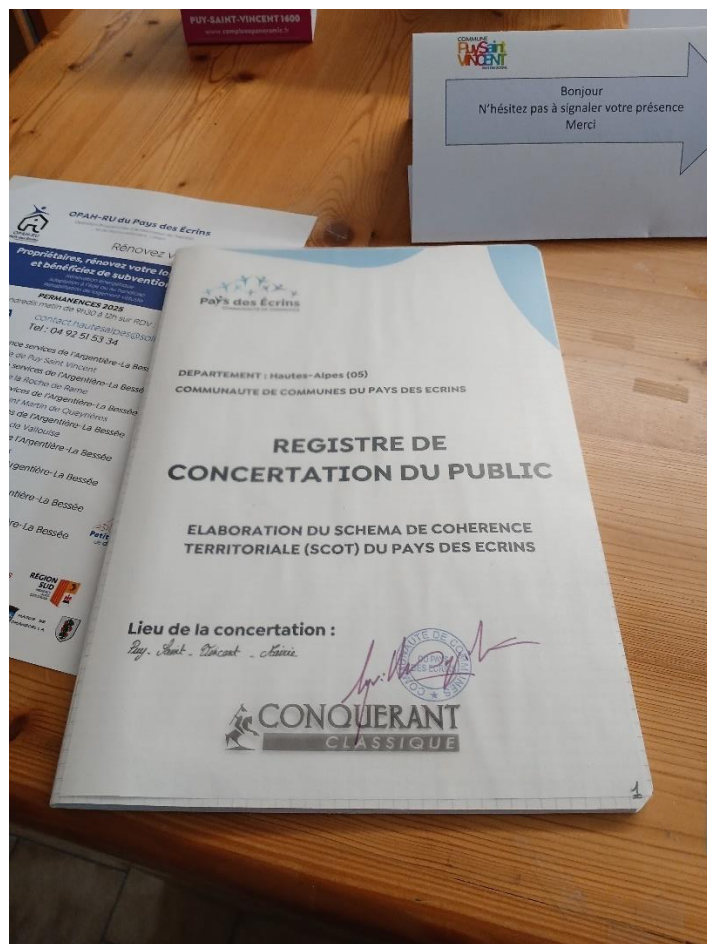
Alain SANCHEZ



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de la commune de L'Argentière-La Bessée.

Bilan de concertation

- ◆ **Mairie de Puy-Saint-Vincent** : Hameau des Alberts – 05290 Puy-Saint-Vincent aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune de Puy-Saint-Vincent



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de la commune de Puy-Saint-Vincent

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie de la Roche-de-Rame** : Le Clos – 05310 La-Roche-de-Rame aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune de la Roche-de-Rame

Département des Hautes-Alpes
Mairie de La Roche de Rame



République Française

Monsieur le Maire de la Commune de La Roche-de-Rame, certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins a été ouvert et mis à disposition en Mairie aux heures et jours d'ouverture de la commune.

Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCoT, et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27/11/2025.

Fait à La Roche-de-Rame,
le lundi 03 novembre 2025



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de la commune de La-Roche-de-Rame.

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie de Freissinières** : Maison de la Vallée – 2 place de la Mairie – Le Riou – 05310 La Roche-de-Rame aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune de Freissinières



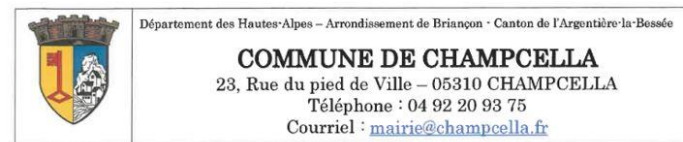
Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de la commune de Freissinières

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie de Champcella** : Ville – 05310 Champcella aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune de Champcella



ATTESTATION de MISE à DISPOSITION du REGISTRE des CONSULTATIONS du SCoT

M. Jacques Pons, maire de Champcella certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins

Ce registre est disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture du secrétariat.

Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCoT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27/11/2025.

Champcella le 03/11/2025

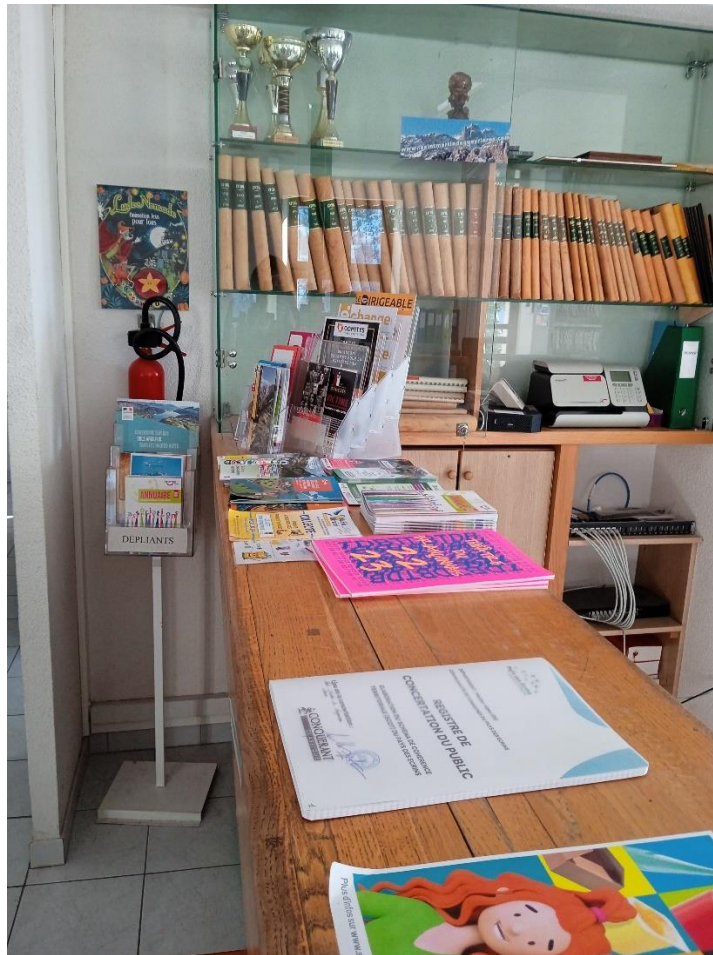
Le maire, Jacques Pons



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de la commune de Champcella

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie de Saint-Martin-de-Queyrières** : Le Serre – 05120 Saint-Martin-de-Queyrières aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune de Saint-Martin-de-Queyrières


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ - DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON 05100
MAIRIE DE SAINT-MARTIN DE QUEYRIÈRES
05120 E-mail : mairie.stmartindequeyrieres@wanadoo.fr
TÉL : 04 92 21 04 06
FAX : 04 92 20 51 62
COMMUNE DE ST MARTIN DE QUEYRIERES

CERTIFICAT

Je soussigné, Serge GIORDANO, Maire de la commune de Saint Martin de Queyrières certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCOT du Pays des Ecrins a été ouvert et mis à disposition en Mairie aux heures et jours d'ouverture de la Commune.

Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCOT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27/11/2025

Fait à St Martin de Queyrières le 31 octobre 2025

Le Maire,
Serge GIORDANO



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de la commune de Saint-Martin-de-Queyrières

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie Les Vigneaux** : 474 route de l'école – 05120 Les Vigneaux aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune Les Vigneaux



ATTESTATION

Le Maire des VIGNEAUX certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins a été ouvert et mis à disposition en Mairie aux heures et jours d'ouverture de la commune.
Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCoT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27/11/2025.»

Fait à LES VIGNEAUX,
Le 30/10/2025

Le Maire,

Gilles PIERRE



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie Les Vigneaux

Bilan de concertation

- ♦ **Mairie de Vallouise-Pelvoux** : Saint Antoine – 05340 Vallouise-Pelvoux aux jours et heures d'ouverture habituels.



Registre de concertation mis à disposition à la mairie de la commune Vallouise-Pelvoux



MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

ATTESTATION

Je soussignée, Madame Gaëlle MOREAU, Maire de Vallouise-Pelvoux, certifie que le registre de concertation relatif à l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins a été ouvert et mis à disposition en Mairie aux heures et jours d'ouverture de la commune. Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCoT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire prévu le 27 novembre 2025.

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 29 octobre 2025, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

Gaëlle MOREAU.



Certificat de mise à disposition du registre de concertation à la mairie de Vallouise-Pelvoux

Bilan de concertation

Ces modalités assurent une possibilité de concertation, consultable de la même façon par chacun tout au long de la procédure en plus d'événements plus ponctuels comme les réunions publiques. Elles permettent à la CCPE de prendre en compte au plus tôt les demandes de chacun et de les intégrer, si possible, et si celles-ci sont compatibles avec le projet intercommunal.

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
1	12/01/2023	Véronique Derym	La pétitionnaire demande une protection renforcée de la faune et des espaces naturels, notamment par la création de zones protégées, la limitation de l'urbanisation aux zones existantes, et l'interdiction de la chasse certains jours et pour certaines espèces. Elle appelle également à un renforcement de la surveillance et de la verbalisation pour lutter contre les pollutions et les comportements dangereux en forêt, à une régulation des résidences secondaires afin de préserver l'accès au logement pour les habitants locaux, et à une réduction des nuisances sonores, notamment liées aux motos.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à préciser que certaines mesures, comme l'interdiction de la chasse le dimanche ou la protection d'espèces particulières, ne relèvent pas du champ d'un document de planification comme le SCOT. En revanche, le projet SCOT arrêté contribue à la protection des espaces naturels et à la limitation de l'urbanisation en concentrant le développement sur les zones déjà urbanisées et en préservant les espaces sensibles, afin de protéger la biodiversité et le cadre de vie. Il oriente les documents locaux d'urbanisme pour favoriser l'accès au logement des résidents permanents et encadrer le développement des résidences secondaires.
2	28/11/2023	Véronique Derym	La pétitionnaire indique avoir déjà participé à la consultation par courriel au début ou au milieu de l'année 2023. Elle souhaite être informée de la suite du processus, notamment des six ateliers prévus ainsi que des dates des trois réunions publiques. Elle exprime son souhait de préserver les zones naturelles (forêts, parcs, etc.) et de limiter les constructions. Elle demande également	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à rappeler que les différents temps de concertation relatifs à l'élaboration du SCOT ont été annoncés et relayés sur les supports de communication de l'intercommunalité, afin de permettre à tous d'y participer. Le projet de SCOT tel que proposé à l'arrêt s'inscrit pleinement dans une démarche de protection et de valorisation du cadre de vie, en veillant à préserver les

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
			une meilleure protection de la faune sauvage et apporte son soutien à tous les projets de renaturation des sols et des espaces.	richesses environnementales qui font la singularité et l'attractivité du territoire.
3	02/02/2023	La Passa	L'association interroge le choix d'associer tourisme et mobilité dans les ateliers thématiques, estimant que la mobilité concerne également l'habitat, l'économie, le cadre de vie, le paysage et l'environnement, l'artificialisation des sols et ne devrait pas être réduite à une seule logique touristique. Elle dénonce une vision jugée réductrice du développement montagnard, centrée sur le tourisme au détriment d'alternatives sociales et économiques, alors même que le territoire fait face aux effets du changement climatique et à une crise de l'eau grandissante. L'association alerte enfin sur la dépendance persistante des politiques publiques au modèle économique des stations de ski, malgré les limites écologiques et climatiques de ce modèle.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à souligner que le SCOT a précisément pour vocation d'aborder les enjeux du territoire de manière globale et cohérente, en intégrant l'ensemble des dimensions qui le composent : habitat, économie, environnement, mobilité, cadre de vie et tourisme. L'association entre « mobilité » et « tourisme » dans le cadre d'un atelier ne vise donc pas à réduire la réflexion à une seule approche touristique, mais à traiter d'un thème transversal, essentiel à l'équilibre du territoire. La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage pleinement les préoccupations liées au changement climatique et à la gestion de l'eau, et inscrit le projet de SCOT dans une logique de transition écologique et d'adaptation. L'objectif est de concilier attractivité et résilience, en encourageant un développement plus sobre, diversifié et respectueux des ressources naturelles et du cadre de vie des habitants.
			L'association souligne les limites de la neige de culture et l'urgence d'adapter les activités de montagne face à la raréfaction annoncée de la ressource en eau. Sans nier l'importance économique du tourisme dans la Vallouise,	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage le constat d'une nécessaire adaptation du modèle de développement montagnard face aux évolutions climatiques et économiques. Le projet de SCOT s'inscrit précisément dans cette logique de transition, en

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
3	02/02/2023	La Passa	l'association appelle à un changement profond de modèle, fondé sur la sobriété et la maîtrise locale des choix de développement, afin de définir un tourisme soutenable, adapté aux capacités réelles du territoire.	cherchant à concilier attractivité du territoire, préservation des ressources naturelles et sobriété dans l'aménagement. Consciente de la fragilité du modèle économique du ski, la Communauté de Communes du Pays des Écrins souhaite encourager une diversification des activités et un tourisme plus durable, respectueux de l'eau, des paysages et du cadre de vie des habitants. Cette démarche repose sur une vision collective et concertée, où chaque acteur du territoire contribue à définir les formes de développement compatibles avec les équilibres écologiques et sociaux de la montagne.
			L'association défend une vision de la montagne fondée sur la préservation de son authenticité et de sa rusticité, estimant qu'elle n'a pas besoin d'être aménagée ou adaptée mais simplement protégée des logiques consuméristes. Elle plaide pour un tourisme sobre, respectueux et qualitatif, centré sur la découverte du territoire et de ses savoir-faire, plutôt que sur la consommation d'activités.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage la volonté de préserver l'authenticité et la qualité du cadre de vie montagnard, qui constituent la richesse et l'identité du territoire. Le projet de SCOT s'inscrit pleinement dans cette orientation en veillant à protéger les espaces naturels, les paysages et les écosystèmes fragiles des pressions liées à certaines pratiques touristiques ou de loisirs. La Communauté de Communes du Pays des Écrins soutient également l'évolution vers un tourisme plus responsable, équilibré et respectueux des habitants comme de l'environnement. Elle encourage les initiatives favorisant la découverte du territoire, la transmission des savoir-faire locaux et la valorisation des activités économiques durables, contribuant ainsi à un développement harmonieux, en cohérence avec les valeurs de sobriété et d'authenticité portées par les acteurs du territoire.

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
3	02/02/2023	La Passa	L'association préconise de privilégier un tourisme de montagne authentique et sobre. Elle propose d'améliorer les sentiers existants, de restructurer les refuges et cabanes plutôt que développer des structures urbaines à la montagne.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins précise que le SCOT contribue à orienter le développement du territoire de manière cohérente, en favorisant la préservation des espaces naturels, la valorisation des itinéraires et sentiers existants, et le maintien d'un cadre de vie respectueux de l'environnement, en cohérence avec les principes de sobriété et d'authenticité mis en avant par l'association.
			L'association propose d'abandonner la route entre Ailefroide et le pré de Madame Carle, en envisageant le recours à des navettes. Elle souligne que des communes comme Saint-Véran et Névache montrent qu'une régulation de l'accès motorisé, bien que potentiellement coûteuse, peut améliorer significativement la qualité de vie des habitants et des touristes.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à rappeler que, afin de favoriser l'accès aux sites touristiques majeurs du territoire tout en limitant les phénomènes d'engorgement et les difficultés de stationnement, elle a mis en place, dès l'été 2025, un service de navettes estivales dénommé ESTIBUS . Ce service comprend trois lignes : • La Ligne A, entre la station de Pelvoux et Ailefroide / le Pré de Madame Carle ; • La Ligne B, entre la gare de l'Argentière-La Bessée et le lac de La Roche de Rame / la vallée de Freissinières jusqu'au Pont du Laus ; • La Ligne C, entre le centre de Vallouise et la vallée d'Entre les Aygues. Ces premières initiatives visent à expérimenter des solutions de mobilité durable, conciliant accès au patrimoine naturel et préservation du cadre de vie et de l'environnement du territoire.
			L'association alerte sur les risques liés à la sur-fréquentation du site d'Ailefroide et remet en question la pertinence du label « villages d'alpinisme », estimant	La Communauté de Communes du Pays des Écrins a pleinement conscience des enjeux liés à la sur-fréquentation des véhicules. Elle souligne toutefois que le

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
3	02/02/2023	La Passa	que celui-ci contribue à attirer un public de grimpeurs urbains éloigné des valeurs d'autonomie et de débrouillardise de l'alpinisme.	SCOT, en tant que document de planification territoriale, ne permet pas de réglementer ou d'encadrer directement ce type de pratiques. En revanche, le SCOT incite à la mise en place de solutions adaptées par les collectivités et les gestionnaires locaux, afin de préserver la qualité des sites et d'accompagner un usage raisonné du territoire.
			L'association s'inquiète du développement prévu par les collectivités d'une information accrue des grimpeurs sur les sites, via balisage discret ou QR codes indiquant le niveau des voies, estimant que cela va à l'encontre de l'autonomie et de l'esprit de l'alpinisme, alors que des topos détaillés et régulièrement mis à jour existent déjà.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à rappeler que le SCOT, en tant que document de planification territoriale, n'a pas pour vocation de réglementer les pratiques spécifiques sur les sites d'escalade ou d'alpinisme. Il ne peut donc pas encadrer directement l'accès, la fréquentation ou l'équipement des secteurs comme Aillefroide. En revanche, le SCOT peut orienter le développement du territoire et les documents locaux d'urbanisme afin de préserver les espaces naturels, limiter les pressions sur les sites sensibles et favoriser un usage durable et respectueux du patrimoine environnemental et paysager.
			L'association propose pour le site des Essarts un développement de type « couture urbaine » avec un tissu constructif diversifié, privilégiant un village authentique où l'on peut habiter, travailler et se récréer, plutôt que la création d'unités touristiques nouvelles. Elle insiste sur l'importance d'affirmer une mixité des fonctions pour préserver la vie du village toute l'année et offrir une expérience appréciée par des	Le site des Essarts a fait l'objet d'une étude de programmation portée par la CCPE et la commune de Vallouise-Pelvoux. Cette étude met en avant la nécessité de réaménager l'espace public et de requalifier les bâtiments existants. Ces éléments vont faire l'objet d'étude opérationnelle par la commune de Vallouise-Pelvoux. Le SCOT identifie la nécessité de requalifier l'espace. La programmation relève des arbitrages communaux.

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
			vacanciers soucieux d'authenticité, évitant ainsi un désert saisonnier.	
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	L'association demande la mise en place, à titre expérimental ou durable, d'une navette permettant l'accès à Ailefroide. Elle souhaite ainsi contribuer concrètement à une réflexion plus large sur la mobilité et le tourisme, en affirmant que le territoire de la Vallouise doit avant tout rester un lieu de vie. Face à l'urgence climatique, l'association appelle à repenser le modèle touristique actuel pour favoriser un développement cohérent, durable et respectueux de la montagne, et se déclare prête à poursuivre ce travail collectivement, au-delà du cadre du SCOT.	Afin de favoriser l'accès aux sites touristiques majeurs du territoire tout en limitant les phénomènes d'engorgement et les difficultés de stationnement, la Communauté de Communes du Pays des Écrins a mis en place, durant l'été 2025, un service de navettes estivales dénommé ESTIBUS. Ce service comprend 3 lignes : • La Ligne A, entre la station de Pelvoux et Ailefroide / le Pré de Madame Carle ; • La Ligne B, entre la gare de l'Argentière-La Bessée et le lac de La Roche de Rame / la vallée de Freissinières jusqu'au Pont du Laus ; • La Ligne C, entre le centre de Vallouise et la vallée d'Entre les Aygues. Ces premières initiatives visent à expérimenter des solutions de mobilité durable, conciliant accès au patrimoine naturel et préservation du cadre de vie et de l'environnement du territoire.
			L'association interroge le choix d'associer tourisme et mobilité dans les ateliers thématiques, estimant que la mobilité concerne également l'habitat, l'économie, le cadre de vie, le paysage et l'environnement, l'artificialisation des sols et ne devrait pas être réduite à une seule logique touristique. Elle dénonce une vision jugée réductrice du développement montagnard, centrée	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à souligner que le SCOT a précisément pour vocation d'aborder les enjeux du territoire de manière globale et cohérente, en intégrant l'ensemble des dimensions qui le composent : habitat, économie, environnement, mobilité, cadre de vie et tourisme. L'association entre « mobilité » et « tourisme » dans le cadre d'un atelier ne vise donc pas à réduire la réflexion à une seule approche touristique, mais à traiter d'un thème transversal, essentiel à l'équilibre du territoire.

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	sur le tourisme au détriment d'alternatives sociales et économiques, alors même que le territoire fait face aux effets du changement climatique et à une crise de l'eau grandissante. L'association alerte enfin sur la dépendance persistante des politiques publiques au modèle économique des stations de ski, malgré les limites écologiques et climatiques de ce modèle.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage pleinement les préoccupations liées au changement climatique et à la gestion de l'eau, et inscrit le projet de SCOT dans une logique de transition écologique et d'adaptation. L'objectif est de concilier attractivité et résilience, en encourageant un développement plus sobre, diversifié et respectueux des ressources naturelles et du cadre de vie des habitants.
			L'association alerte sur l'essoufflement du modèle économique du ski, rappelant les conclusions de la Cour des comptes qui appelle à une réorientation de la dépense publique en fonction des réalités climatiques et économiques. Elle souligne les limites de la neige de culture et l'urgence d'adapter les activités de montagne face à la raréfaction annoncée de la ressource en eau. Sans nier l'importance économique du tourisme dans la Vallouise, l'association appelle à un changement profond de modèle, fondé sur la sobriété et la maîtrise locale des choix de développement, afin de définir un tourisme soutenable, adapté aux capacités réelles du territoire.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage le constat d'une nécessaire adaptation du modèle de développement montagnard face aux évolutions climatiques et économiques. Le projet de SCOT s'inscrit précisément dans cette logique de transition, en cherchant à concilier attractivité du territoire, préservation des ressources naturelles et sobriété dans l'aménagement. Consciente de la fragilité du modèle économique du ski, la Communauté de Communes du Pays des Écrins souhaite encourager une diversification des activités et un tourisme plus durable, respectueux de l'eau, des paysages et du cadre de vie des habitants. Cette démarche repose sur une vision collective et concertée, où chaque acteur du territoire contribue à définir les formes de développement compatibles avec les équilibres écologiques et sociaux de la montagne.

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	L'association défend une vision de la montagne fondée sur la préservation de son authenticité et de sa rusticité, estimant qu'elle n'a pas besoin d'être aménagée ou adaptée mais simplement protégée des logiques consuméristes. Elle dénonce les pratiques sportives jugées destructrices pour les milieux naturels, comme le VTT de descente ou la moto tout terrain, et appelle à rompre avec la conception de la montagne comme simple « terrain de jeux ». Elle plaide pour un tourisme sobre, respectueux et qualitatif, centré sur la découverte du territoire et de ses savoir-faire, plutôt que sur la consommation d'activités. L'association propose de repenser la notion même de « tourisme » au profit d'un modèle d'« apprentissage en vacances », invitant les visiteurs à devenir des vacanciers disponibles pour comprendre, apprendre et partager les pratiques locales, dans une logique durable et non saisonnière.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage la volonté de préserver l'authenticité et la qualité du cadre de vie montagnard, qui constituent la richesse et l'identité du territoire. Le projet de SCOT s'inscrit pleinement dans cette orientation en veillant à protéger les espaces naturels, les paysages et les écosystèmes fragiles des pressions liées à certaines pratiques touristiques ou de loisirs. La Communauté de Communes du Pays des Écrins soutient également l'évolution vers un tourisme plus responsable, équilibré et respectueux des habitants comme de l'environnement. Elle encourage les initiatives favorisant la découverte du territoire, la transmission des savoir-faire locaux et la valorisation des activités économiques durables, contribuant ainsi à un développement harmonieux, en cohérence avec les valeurs de sobriété et d'authenticité portées par les acteurs du territoire.
			L'association souligne l'importance de développer un tourisme scientifique et de la connaissance, comme le propose	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage l'intérêt pour le développement d'un tourisme scientifique et de la connaissance, en complément des

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	Pierre Leroy, en s'appuyant sur des initiatives telles que le dispositif « Les Refuges Sentinelles ». Elle insiste sur le rôle structurant des refuges de montagne dans la diversification touristique et la sensibilisation aux réalités environnementales, et appelle à renforcer rapidement les activités éducatives et de sensibilisation menées par les gardiens de refuge face aux évolutions rapides de l'environnement montagnard. L'association précise que l'ensemble de ces formations peut se compléter avec les activités traditionnelles telles que la marche, l'escalade, l'alpinisme, le ski de randonnée, les raquettes ou le parapente, et s'interroge sur la collectivité territoriale ou l'EPCI qui sera prête à tenter l'expérience et à la rendre accessible à toutes et tous.	pratiques traditionnelles telles que la marche, l'escalade, l'alpinisme, le ski de randonnée, les raquettes ou le parapente.
			L'association préconise de privilégier un tourisme de montagne authentique et sobre, centré sur les pratiques traditionnelles telles que la marche, l'escalade, l'alpinisme ou le ski de randonnée, plutôt que sur des activités mécanisées comme le VTT qui dégradent les sols et les écosystèmes.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à préciser que le SCOT, en tant que document de planification territoriale, ne peut pas réglementer les pratiques et usages spécifiques du territoire, comme le type d'activités sportives ou la gestion des refuges. En revanche, le SCOT contribue à orienter le développement du territoire de manière cohérente, en favorisant la préservation des espaces naturels, la valorisation des

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	Elle propose d'améliorer les sentiers existants, de restructurer les refuges et cabanes, et de développer des bivouacs sommaires pour favoriser l'itinérance et une répartition équilibrée des pratiquants sur le territoire. Selon l'association, l'avenir de la montagne réside dans la préservation de son authenticité, de sa simplicité et de sa sobriété, attirant ainsi des vacanciers responsables et respectueux de l'environnement.	itinéraires et sentiers existants, et le maintien d'un cadre de vie respectueux de l'environnement, en cohérence avec les principes de sobriété et d'authenticité mis en avant par l'association.
			L'association s'interroge sur la transition des stations et grands sites touristiques, en reprenant les critiques historiques de l'ouverture de la route du Pré de Madame Carle et son impact sur l'authenticité de la montagne. Elle propose de réfléchir à la réduction de l'accès routier, en envisageant le recours à des navettes ou même la suppression de certaines routes, afin de limiter l'envahissement motorisé et préserver la qualité des sites comme Ailefroide, le Pré de Madame Carle ou le plateau des Essarts. Elle souligne que des communes comme Saint-Véran et Névache montrent qu'une régulation de l'accès motorisé, bien que	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à rappeler que, afin de favoriser l'accès aux sites touristiques majeurs du territoire tout en limitant les phénomènes d'engorgement et les difficultés de stationnement, elle a mis en place, dès l'été 2025, un service de navettes estivales dénommé ESTIBUS. Ce service comprend trois lignes : • La Ligne A, entre la station de Pelvoux et Ailefroide / le Pré de Madame Carle ; • La Ligne B, entre la gare de l'Argentière-La Bessée et le lac de La Roche de Rame / la vallée de Freissinières jusqu'au Pont du Laus ; • La Ligne C, entre le centre de Vallouise et la vallée d'Entre les Aygues, entièrement gratuit. Ces premières initiatives visent à expérimenter des solutions de mobilité durable, conciliant accès au

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	potentiellement coûteuse, peut améliorer significativement la qualité de vie des habitants et des touristes. Enfin, l'association encourage le développement de l'itinérance pédestre ou à vélo, en reliant la gare de l'Argentière aux différents hameaux et refuges de la Vallouise (refuge Cézanne, glacier Blanc, refuges des Écrins), permettant une expérience sur plusieurs jours et redonnant tout son sens aux refuges, tout en constituant une piste de développement pour la compagnie des guides et les accompagnateurs en montagne.	patrimoine naturel et préservation du cadre de vie et de l'environnement du territoire.
4	03/2024		L'association alerte sur la sur-fréquentation des véhicules, notamment des véhicules aménagés, qui stationnent de manière anarchique sur le territoire, au détriment des propriétés publiques et privées. Elle appelle les collectivités locales à prendre des mesures pour réglementer le stationnement, fermer l'accès aux chemins agricoles par des barrières DFCI et interdire le stationnement sur certaines routes, comme celle des Claux à Aillefroide et au Pré de Madame Carle, afin de préserver la qualité des paysages	La Communauté de Communes du Pays des Écrins a pleinement conscience des enjeux liés à la sur-fréquentation des véhicules et à leur impact sur les paysages, les propriétés publiques et privées ainsi que sur l'environnement. Une enquête a été menée durant l'été 2022 afin d'analyser les usages de cette pratique, de souligner les problématiques, d'identifier les besoins et de faire le point sur la règlementaire. Elle souligne toutefois que le SCOT, en tant que document de planification territoriale, ne permet pas de réglementer ou d'encadrer directement ce type de pratiques. En revanche, le SCOT incite à la mise en place de solutions adaptées par les collectivités et les gestionnaires locaux, afin de préserver la

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	et de l'environnement, en s'inspirant des dispositifs appliqués sur d'autres sites de montagne très fréquentés.	qualité des sites et d'accompagner un usage raisonné du territoire.
			L'association alerte sur les risques liés à la sur-fréquentation du site d'Ailefroide et remet en question la pertinence du label « villages d'alpinisme », estimant que celui-ci attire un public de grimpeurs urbains éloigné des valeurs d'autonomie et de débrouillardise de l'alpinisme. Elle souligne que le site atteint ses limites en termes de fréquentation et que l'accès devrait être limité, notamment en hiver, pour permettre la régénération du milieu. L'association critique également la proposition d'équiper d'autres secteurs « plus faciles » pour répartir les grimpeurs, estimant que cela ne ferait qu'aggraver la sur-fréquentation et la dégradation du site. Elle plaide plutôt pour un alpinisme authentique, centré sur les parcours plus rochassiers et adaptés aux nouvelles conditions de la montagne, tout en préservant la sécurité, l'intégrité du site et les valeurs culturelles et éthiques montagnardes	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à rappeler que le SCOT, en tant que document de planification territoriale, n'a pas pour vocation de réglementer les pratiques spécifiques sur les sites d'escalade ou d'alpinisme. Il ne peut donc pas encadrer directement l'accès, la fréquentation ou l'équipement des secteurs comme Ailefroide. En revanche, le SCOT oriente le développement du territoire et les documents locaux d'urbanisme afin de préserver les espaces naturels, limiter les pressions sur les sites sensibles et favoriser un usage durable et respectueux du patrimoine environnemental et paysager.
			L'association propose pour le site des Essarts un développement de type «	Le site des Essarts a fait l'objet d'une étude de programmation portée par la CCPE et la commune de

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
4	03/2024	Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	couture urbaine » avec un tissu constructif diversifié, privilégiant un village authentique où l'on peut habiter, travailler et se récréer, plutôt que la création d'unités touristiques nouvelles. Elle insiste sur l'importance d'affirmer une mixité des fonctions pour préserver la vie du village toute l'année et offrir une expérience appréciée par des vacanciers soucieux d'authenticité, évitant ainsi un désert saisonnier.	Vallouise-Pelvoux. Cette étude met en avant la nécessité de réaménager l'espace public et de requalifier les bâtiments existants. Ces éléments vont faire l'objet d'étude opérationnelle par la commune de Vallouise-Pelvoux. Le SCoT identifie la nécessité de requalifier l'espace. La programmation relève des arbitrages communaux.
			L'association souligne l'importance de développer une mobilité adaptée non seulement aux scolaires, travailleurs et habitants, mais aussi aux vacanciers. Elle cite l'exemple du Valais suisse, où les visiteurs séjournant dans des campings ou hôtels bénéficient de transports collectifs gratuits (autobus, télésièges, téléphériques) pendant leur séjour, leurs véhicules restant au parking, comme modèle à envisager pour le territoire.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins tient à rappeler qu'elle a déjà engagé des initiatives concrètes pour favoriser la mobilité des habitants, travailleurs et vacanciers sur le territoire. Dès l'été 2025, un service de navettes estivales nommé ESTIBUS a été mis en place, comprenant trois lignes : • La Ligne A, entre Pelvoux et Ailefroide / le Pré de Madame Carle ; • La Ligne B, entre la gare de l'Argentière-La Bessée et le lac de La Roche de Rame / vallée de Freissinières jusqu'au Pont du Laus; • La Ligne C, entre le centre de Vallouise et la vallée d'Entre les Aygues. Ces navettes visent à faciliter l'accès aux sites tout en limitant l'usage individuel de la voiture, contribuant ainsi à une mobilité plus durable sur le territoire.
			L'association s'oppose à la démolition du tunnel des Claux et à la création d'un	Le SCoT ne prévoit pas la réalisation d'un porteur entre Les Essarts et Ailefroide ni la démolition du tunnel des Claux.

Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
		Association La Fabrique e Liens d'Artemisia – La Passa	porteur entre les Essarts et Ailefroide, ainsi qu'à l'ouverture de la route jusqu'à Ailefroide en hiver. Elle préconise que les pratiques de ski de randonnée et de VTT restent strictement limitées à l'emprise des stations, afin de préserver les vallons et chemins sensibles. L'association appelle à interdire les tracés sauvages et destructeurs, notamment pour le VTT, et propose l'élaboration d'une charte d'usage stricte impliquant les communes, la Communauté de Communes et les professionnels, afin de protéger les espaces naturels et le patrimoine environnemental du territoire.	Concernant l'accès à l'année à Ailefroide, la route est de compétence du Conseil Départemental. Le SCoT n'a pas à se prononcer sur l'usage des infrastructures mais sur leur aménagement. A date, il n'est pas prévu d'ouvrir à l'année la route.
			L'association appelle, à travers le SCOT, à préserver l'équilibre du territoire entre espaces naturels, agricoles et urbanisés, en renonçant à des aménagements touristiques excessifs. Elle préconise un développement fondé sur des activités authentiques et sobres, centrées sur l'usage vernaculaire de la montagne, sans recours à des pratiques mécaniques destructrices, afin de contribuer à la conservation du patrimoine naturel et culturel du territoire montagnard.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage pleinement la volonté de préserver l'équilibre du territoire entre espaces naturels, agricoles et urbanisés. Elle rappelle toutefois que le SCOT, en tant que document de planification territoriale, n'a pas vocation à réglementer les pratiques individuelles, mais peut orienter le développement du territoire vers des activités durables et sobres. À ce titre, le SCOT vise à promouvoir des usages respectueux de l'environnement, encourageant des pratiques authentiques en montagne et contribuant à la préservation du patrimoine naturel et culturel de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

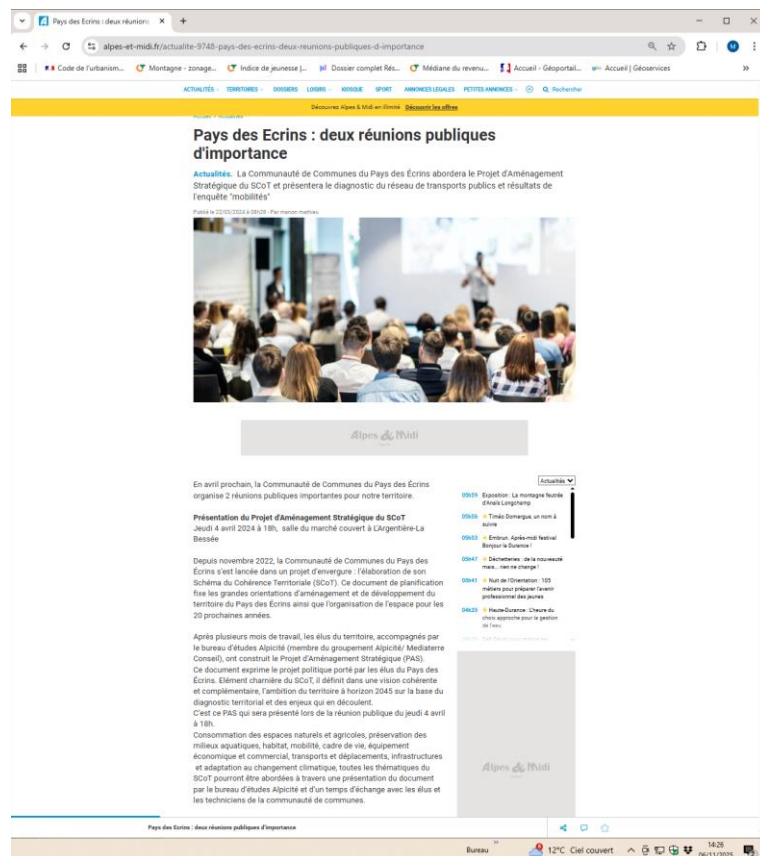
Bilan de concertation

N°	Date	Nom	Synthèse de la demande	Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Écrins
			L'association affirme que la conservation du territoire doit permettre d'exploiter ses ressources par le tourisme, l'agriculture ou l'élevage sans y causer de dommages, en conciliant activités humaines et respect de la faune, de la flore et des paysages. Elle insiste sur le caractère transmissible et précieux de la montagne, appelant à une approche respectueuse et mesurée de son usage, et à la protection des sites emblématiques contre toute dégradation esthétique ou environnementale.	La Communauté de Communes du Pays des Écrins partage pleinement l'attention portée à la préservation des paysages, de la faune et de la flore du territoire. Elle rappelle cependant que le SCOT, en tant que document de planification territoriale, ne peut pas sanctionner directement les atteintes aux sites ou réglementer les usages individuels. En revanche, il oriente les politiques d'aménagement et d'urbanisme pour concilier les activités humaines avec la protection de l'environnement, promouvoir des pratiques respectueuses des espaces naturels et encourager la conservation du patrimoine paysager et montagnard pour les générations futures.

Bilan de concertation

3.7. Rédaction d'à minima 4 articles d'information insérés dans le bulletin intercommunal ou la presse

Au moins 4 articles de presse (Le Dauphiné libéré, Alpes & Midi) et 2 articles dans le bulletin intercommunal Ecrins Mag, ont été rédigés entre 2022 et aujourd'hui. Ces articles ont permis d'informer la population sur le contenu du SCoT, les différentes modalités de concertation (dates des réunions publiques) et l'évolution de la procédure.



Article de presse Alpes & Midi du 22 mars 2022 concernant le SCoT
Source : site internet Alpes & Midi, <https://www.alpes-et-midi.fr/actualite-9748-pays-des-ecrins-deux-reunions-publiques-d-importance>



Article de presse du Dauphiné libéré du 6 avril 2024 concernant le SCoT, [Pays des Écrins. « Pas de volonté disproportionnée de créer des logements »](#)

Bilan de concertation

roge vail



Briançonnais.

l'intervention de
sique Eloise, conte
et formatrice en
spagnement des or
tions et des indivi
ir les projets et les

L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Réunion publique : à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ?

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT (schéma de cohérence territoriale) du pays des Écrins et conformément aux modalités de concertation prévues, une réunion publique de restitution du diagnostic territorial est organisée par la communauté de communes du pays des Écrins le lundi 16 janvier à 18 h, à la salle Augustin Daurelle, à l'Isle de Prelles, à Saint-Martin-de-Queyrières. Cette réunion est ouverte à tous, population et acteurs du territoire.

Chacun pourra répondre à la question : à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ?

BRIANÇON

Rencontre sportive : hockey sur glace

Venez donner de la voix et encourager l'équipe des Diables Rouges.

Vendredi 20 janvier à 20 h.

Patinoire, 12 €.

Office de tourisme de Serre Chevalier Briançon : 04 92 24 98 98.

Concert : "Offenbach et ses amis"

Concert avec l'orchestre de chambre Les folles concertantes et l'Ensemble Vauban.

Dimanche 29 janvier à 18 h.

Cosino Circus, 15 €.

Gratuit pour les enfants (- de 12 ans).

Office de tourisme de Serre Chevalier Briançon : 04 92 24 98 98.

Culte protestant

Église protestante unie.

Dimanche 29 janvier à 10 h 30.

Temple.

CERVIERES

Traces douces

Activités variées autour de

Bar Le Chazelay, gratuit.

TDB Théâtre du Briançonnais : 04 92 25 52 41.

L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Ice Climbing

Événement majeur du monde de l'escalade sur glace, ateliers d'initiation sur site artificiel et naturel, perfectionnement, salon de professionnels, festivités.

Du vendredi 13 janvier au dimanche 15 janvier de 10 h à 18 h.

Gymnase du Quartz, gratuit.

Ice Climbing : 06 19 60 47 95.

Réunion publique

Organisée par la Fédération départementale de soins palliatifs, mardi 24 janvier à 19 h, à la salle des fêtes.

LE MONETIER-LES-BAINS

Cérémonie des vœux

Les vœux des maires de la vallée de la Guisane mardi 17 janvier à 18 h à la salle du

GUILLESTROIS - QUE

GUILLESTRE

Des réseaux aé tension vont êt

Le conseil municipal s'est réuni mardi 10 janvier. Plusieurs dossiers étaient à l'ordre du jour.

ors du conseil municipal de ce mardi 10 janvier, les élus ont donné leur accord pour la reconduction des navettes skieurs gratuites entre Guillestre et la station de Ceillac.

Ce transport, qui s'effectue par le biais des lignes régulières d'autocars mis en place par la Région, voit le coût des tickets partagé entre les deux communes. La participation de Guillestre a été fixée à 1 000 euros maximum. L'hiver dernier, les frais de transport se sont élevés à 468 euros par commune.

■ Un programme esthétique

Une estimation du coût d'enfouissement des réseaux aériens basse tension du chemin d'Eygliers et du Champ de foire a été demandée au Territoire d'énergie Hautes-Alpes SYME05. Ces travaux réalisés dans le cadre du réaménagement de la mairie et du programme esthétique ont été estimés à 18 000 euros hors taxes. Ils seront pris en charge à 80 % par le SYME05, la participation communale sera de 20 %, soit 3 000 euros hors taxes.

■ 8000 euros pour deux concerts

Comme chaque année, la commune va allouer à l'association l'Échoooo pour l'organisation de deux concerts durant l'année 2023, une subvention de 8 000 euros. Le premier concert est prévu le samedi 4 février, il aura pour tête d'affiche la chanteuse écossaise d'origine indienne. SOOMT.

■ Le déneigement pour l'Office national des forêts

L'Office national des forêts (ONF) a sollicité la commune pour le déneigement de l'accès à ses locaux, situés route de Vars. Travail qui était effectué auparavant par la maison

au réel.

Une conversation entre la co

La c

Afin de Maxi-M gencem tué. Cel son po plus pe et à dé Ces tra pacité

Article de presse du Dauphiné libéré du 13 janvier 2023 concernant le SCoT, [L'Argentière-la-Bessée. Réunion publique : à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ?](#)

LE DAUPHINÉ

Actualité ▾ Départements ▾ Sports ▾ Montagne ▾

Pays des Écrins

Scot : « Remettre sur le marché des logements à l'année »

Lundi 15 septembre à 18 h 30, au foyer culturel de L'Argentière-la-Bessée, une réunion publique présentera le document d'orientation et d'objectifs du nouveau Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays des Écrins. Celui-ci doit dessiner l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années. Le président de la communauté de communes, Cyrille Drujon d'Astros, fait un point d'étape.

Propos recueillis par Justin Mourez - 07 sept. 2025 à 19:43 - Temps de lecture : 3 min

🗨️ 📄



Un des grands axes du Scot du Pays des Écrins est l'aménagement de logements à l'année. Photo archives Le DL / Vincent Ollivier

Article de presse du Dauphiné libéré du 7 septembre 2025 concernant le SCoT



Extrait du bulletin intercommunal Ecrins Mag de l'été 2022

AMÉNAGEMENT

Le SCoT

Une concertation relancée



Pour préparer l'avenir des 8 communes du Pays des Ecrins, la Communauté de Communes relance sa procédure d'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Celui-ci fixe les orientations d'aménagement et de préservation du territoire pour 20 ans.

Une chargée de mission a été embauchée en février 2022 pour relancer cette démarche déjà entamée il y a quelques années mais qui n'avait pas abouti sur un consensus.

En effet, de nombreux acteurs interviennent à l'élaboration d'un SCoT. Il résulte d'une phase importante de concertation entre les élus, les communes, les instances de l'Etat, les associations et les citoyens.

En juin, un cabinet d'étude a été désigné pour accompagner la Communauté de Communes à élaborer ce document de planification.

Les objectifs de la concertation seront les suivants :

- Co-construire le projet de SCoT avec les Communes,
- Recueillir les avis, observations de ceux qui souhaitent contribuer à l'élaboration du projet de SCoT,
- Permettre une large information sur le projet de SCoT du territoire,
- Faciliter l'appropriation du projet de SCoT par les élus et les habitants du territoire

À ce titre, l'ensemble des partenaires, habitants et usagers seront invités et associés aux étapes

clés de l'élaboration du SCoT via des ateliers thématiques et des réunions publiques, et ce afin de construire une vision commune et partagée du territoire.

Quels sont les délais pour l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins ?
L'objectif de la CCPE est d'approuver le document à la fin de l'année 2023.

Du point de vue réglementaire, le législateur est venu fixer plusieurs échéances avec la loi dite « loi Climat et Résilience » portant sur la lutte contre le dérèglement climatique, visant à l'arrêt de toute artificialisation nette des sols en 2050. Ainsi, selon la hiérarchie des normes et des documents d'urbanisme :

- Le SRADDET, document de planification à l'échelle régionale doit être modifié pour être compatible avec la Loi avant le 22 février 2024,
- Les SCoT devront ensuite se mettre en compatibilité avec le SRADDET avant le 22 août 2026 ;
- Enfin les PLU devront intégrer ces objectifs avant le 22 août 2027.

Est-il obligatoire ?

Le SCoT n'est pas un document obligatoire en tant que tel. En revanche, afin d'encourager les collectivités à élaborer un SCoT, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes non couvertes par un SCoT (sauf dérogation du Préfet), sont soumises au principe d'urbanisation limitée dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un document d'urbanisme prospectif qui vise à répondre aux besoins à venir de la population. Il répond à une question fondamentale : à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ? C'est donc ce document stratégique qui fixe le cadre de référence pour les autres documents de planification tel que le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan climat air énergie territorial (PCAET), Plan local d'urbanisme (PLU)...

A quoi ça sert ?

Il met en cohérence l'organisation du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux et de zones agricoles. Il fixe un cadre de développement sur 20 ans en recherchant l'équilibre entre les espaces urbains et les zones naturelles. Il doit permettre de satisfaire les besoins immédiats et futurs, tout en préservant les ressources pour les générations à venir.



Extrait du bulletin intercommunal Ecrins Mag de l'été 2024

06 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation du PAS Projet d'Aménagement Stratégique



Le projet d'Aménagement Stratégique du SCoT a été présenté aux habitants du territoire lors d'une réunion publique en avril dernier.

Durant plusieurs mois, les élus du territoire, accompagnés par le bureau d'études Alpicité (membre du groupement Alpicité/ Mediaterrée Conseil), ont travaillé à la construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Ce document exprime le projet politique porté par les élus du Pays des Écrins. Élément charnière du SCoT, il définit, dans une vision cohérente et complémentaire, l'ambition du territoire à horizon 2045 sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui en découlent.

Les 3 axes principaux du PAS sont :

- Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée;
- Une économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire;
- Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité.

Économie, environnement, logement, agriculture, mobilités, consommation des espaces naturels et agricoles, préservation des espaces naturels et agricoles... tous ces thèmes ont été abordés suivis d'échanges avec le public.

Le PAS a été porté au débat lors du Conseil Communautaire du 30 mai 2024. Une nouvelle réunion publique sera organisée à la rentrée 2024 pour présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Tous les documents du SCoT sont en ligne !



cc-paysdesecrins.fr/developpement-du-territoire/amenagement/SCoT

Bilan de concertation

D'autres éléments d'informations ont été publiés et ont permis d'informer la population de la CCPE de l'avancée du projet d'élaboration du SCoT.

05/12/2022 13:41

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

[illegible]

Carnet d'annonce légal du Dauphiné Libéré dans lequel paraît l'avis au public annonçant la reprise de la procédure d'élaboration du SCoT

Le savez-vous ?

De nombreuses légendes agrémentaient autrefois les vallées en Vallées.

La légende du pré de Mme Carle, le lac de Fluy-Aillaud, l'histoire des Rots Mignes.

Voici une légende qui nous concerne plus directement.

La légende de La Fontaine génoise

Selon la légende, route au pied du massif de Montdonon dominant le village des Vigneaux, une source en dévalait au sortir du rocher, des pépites d'or remontaient des profondeurs. Un seau mis en place dans une ancre se remplissait de ce précieux métal.

Les personnes interrogées furent de nombreux adultes, les enfants n'ont rien dit.

Le Président du tribunal se morfondait, indignant à l'égard des faussaires. « Ne tenez pas la route aux quatre écus », se felle-t-il exclamation.

(S.S. L. 1921)

Une légende qui glisse blanc sur des pages sans recueillir des pépites d'or dans des caisses, mais, ce qui vaut la peine de la raconter, c'est la légende des "faussaires" aux escrots, mais cela est une autre histoire.

La source n'est pas réelle, mais l'existence d'une source abondante au pied du Montdonon serait-elle possible ou est-ce soit la bonne ?

A propos de Montdonon de nuit, nous sommes en France.

Examinons le toponyme.

Mont-bessou pour signifier une montagne en morceaux ?

On peut Mont de Montagne et de Besson non proprement dit de Bessou pour Besson ? Comme il vous plaira.

Marcel Reynaud

Egilgier de Mounbrizon
enchastin

Le Schéma de Cohérence Territoriale : le SCoT

« Le Scot est l'outil qui dessine l'avenir de notre territoire »

C'est un document d'urbanisme prospectif qui vise à répondre aux besoins à venir de la population. Il répond à une question fondamentale : à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ?

C'est un document de planification de l'aménagement du territoire, il définit les grands équilibres et spatiales les espaces agricoles et naturels à valoriser et les sites urbains à développer pour accueillir habitants et emplois.

Une fois approuvé, le SCoT devient Le document de référence à l'échelle intercommunale. Il s'impose à l'ensemble des politiques sectorielles des structures intercommunales de son périmètre :

- Les Schémas de secteur,
- Les Programmes locaux de l'habitat (PLH),
- Les Plans de déplacements urbains (PDU),
- Les Plans locaux d'urbanisme (PLU),
- Les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMIV),
- Les Cartes communales,

Les Schémas de développement commercial (SDC) lorsqu'ils existent.

Le SCoT doit assurer la cohérence des politiques publiques de développement : habitat, équipement économique et commercial, transports et déplacements, infrastructures.

Dans tous ces domaines, il fixe les objectifs et des prescriptions.

Ce schéma impose aussi une garantie d'équilibre entre le développement futur et la protection de l'environnement. Il délimite notamment la consommation d'espaces naturels et agricoles, et préserve les milieux aquatiques. Ses orientations doivent être justifiées et démontrer que leur impact sur l'environnement est limité ou positif.

Les modalités de concertation avec les habitants :

A chaque étape de la construction du SCoT, habitants, associations locales et personnes concernées seront associées. A ce jour, une adresse mail dédiée a été créée afin de recueillir les avis et demandes de la population et des acteurs du territoire :

scot@cc-naydesecrins.com

Un registre de concertation est également disponible dans chacune des mairies du Pays des Ecrins, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes (Maison du Canton, 404 Av. du Général de Gaulle, 05120 L'Argentière-la Bessée) pour recueillir les avis et remarques de la population.

Des réunions publiques, des ateliers thématiques et une exposition seront organisés.

La première réunion publique de restitution du diagnostic territorial est prévue le **lundi 16 janvier 2023 à 18h** à la salle Augustin Daurelle, l'iscl de Prelles à Saint-Martin-de-Queyrières.

La neige est bien la cette année. Ni trop tôt ni trop tard, et en abondance pour ce début décembre. Il n'est pourtant pas exceptionnel de découvrir un manteau neigeux à la Toussaint, qui, souvent, ne tient pas longtemps... savez-vous que...

IL ÉTAIT UNE FOIS UN VILAGE VIGNEAUX...

En 1973, la première chute de l'hiver a surpris tout le monde en ce début septembre. Dans le val-l'Éclat d'Arrouge, les troupeaux de brebis étaient encore en alpage et ne trouvaient pas d'herbe à brouter... dont celui de Marcel Flaudin.

Une cinquantaine de brebis se sont ainsi retrouvées piégées au enlèvement de 2000m sur l'alpage de la face nord de l'Aigüère, au lieu-dit de Le Bus. La descente de cet alpage, entraînée par la neige, a été très difficile. Les brebis ont été sauvées par un sentier d'entretien de coupe de nombreuses barres rocheuses, ne peut s'effectuer que par un sentier étroit, et enjambes des torrents et des éboulis. L'épaisseur de neige l'effaçait en grande partie, et les enfants des habitants, une équipe de jeunes montagnards des Vigneaux, Gérard Estienne et Jean-Pierre âgés tout de 25ans, ainsi que Mède de la Vallée de Vallouise âgé de 25ans furent les premiers à proximité des bêtes pour les guider et les chèvres à descendre.

Une brebis ayant agnelé dans la nuit, il suffit de prendre l'agneau dans les bras pour sa mère ainsi que le reste troupeau suivit.

Connaissez bien l'itinéraire, Mède de la face de descente à flanc de montagne. Poursuivez jusqu'à la fin de la descente, Mède de la face de descente à flanc de montagne. Poursuivez jusqu'à la fin de la descente, Mède de la face de descente à flanc de montagne. Poursuivez jusqu'à la fin de la descente, Mède de la face de descente à flanc de montagne.

Information dans le bulletin municipal des Vigneaux

Bilan de concertation



INTRODUCTION

Édito



Cyrille Drujon d'Astros
Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.



Chers habitants,
Je vous invite à découvrir dans ce nouveau numéro de l'Ecrins Mag les dernières actualités de notre intercommunalité.

Les élus du Pays des Écrins poursuivent fidèlement leur mission au service de tous. De nouveaux élus ont intégré le conseil communautaire en septembre, suite au renouvellement du conseil municipal de Vallouise-Pelvoux. Nous avons accueilli Gaëlle MOREAU, Jean-Pierre HERMITTE, Amandine CARRE-PIERRAT et Bernard BARONNAT au sein du conseil et des différentes commissions de travail.

De nombreux projets structurants avancent pour notre territoire : projet de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt, projet de plateforme de co-compostage, prise de compétence mobilité avec la définition d'une nouvelle stratégie, la relance de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale... de nombreux défis sont à relever !

Un dernier mot, pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'années, qui s'annoncent festives et sportives sur notre territoire. N'hésitez pas à pousser les portes des bureaux d'informations touristiques du Pays des Écrins pour découvrir tous les événements qui feront vibrer nos vallées cet hiver.

Bonne lecture,
Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Retrouvez l'actu de votre collectivité sur :
www.cc-paysdesecrins.com ou www.facebook.com/ccpe09

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS
404 av Charles de Gaulle - 05120 L'ARGENTIÈRE-LA BÈSÉE
Directeur de la publication : Cyrille Drujon d'Astros
Rédaction : Service communication
Graphisme : Maria Maria / Impression : Éditions du Journal
Titres : Comité de rédaction de la CCPE
Crédit photos : Thibaut Blais, Jean Novak, Marie Lachaud, CCPE, Freepik
Photo de couverture : Roger van Rijn

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT	P.4/7
Energie : objectif réduire sa consommation	
MOBILITÉ	P.8/9
Une nouvelle stratégie	
FRANCE SERVICES	P.10/11
Accueil des nouveaux arrivants Le numérique à la portée de tous Le logement pour les saisonniers	
ÉCONOMIE	P.12/13
+ de numérique pour ma boîte Eco-défis	
JEUNESSE	P.14
La jeunesse du Pays des Écrins s'engage	
PLEINE NATURE	P.15
Plus de moyens pour développer l'offre	

Extrait du bulletin intercommunal Ecrins Mag de l'hiver 2022/2023

4. Bilan global de la concertation publique

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du SCoT jusqu'à l'arrêt, avec l'aide de supports variés permettant à tout un chacun d'accéder à l'information.

Les modalités de la concertation, définies par la délibération n°6 du conseil communautaire du 24 novembre 2022, ont été mises en œuvre au cours de la démarche comme présenté précédemment.

Ces modalités de concertation ont permis au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives à l'élaboration du SCoT, aux dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Il en ressort que la participation a été notable, sans toutefois être massive, avec un certain nombre de participants aux réunions publiques, et que plusieurs remarques ont pu être recensées et traitées.